

Namur, le 25 août 10  
ID / MVC



---

**Synthèse du diagnostic et des travaux menés par les  
commissions dans le cadre de l'élaboration d'un agenda 21  
pour la ville d'Ath**

**Document de travail**

---

## Tables des matières

---

Synthèse transversale .....	3
1. Objet du document.....	6
2. Contexte .....	7
2.1. Ce qu'est un Agenda 21 Local.....	7
2.2. Les travaux des commissions mises en place à Ath et le pilotage de la démarche.....	8
3. Diagnostic territorial .....	10
4. Diagnostics thématiques et bilans des commissions.....	11
4.1. Environnement .....	11
1. Description de la situation actuelle.....	11
2. Identification des principaux enjeux .....	17
3. Premières pistes de chantiers à investir .....	18
4. Indicateurs suggérés par la Commission .....	19
4.2. Aménagement du territoire et urbanisme.....	21
1. Description de la situation actuelle.....	21
2. Identification des principaux enjeux .....	24
3. Premières pistes de chantiers à investir.....	25
4. Indicateurs suggérés par la Commission .....	26
4.3. Energie.....	27
1. Description de la situation actuelle.....	27
2. Identification des principaux enjeux .....	29
3. Premières pistes de chantiers à investir.....	29
4. Indicateurs suggérés par la Commission .....	31
4.4. Mobilité.....	32
1. Description de la situation actuelle.....	32
2. Identification des principaux enjeux .....	33
3. Premières pistes de chantiers à investir.....	34
4. Indicateurs suggérés par la Commission .....	35
4.5. Economie et emploi.....	36
1. Description de la situation actuelle.....	36
2. Identification des principaux enjeux .....	39
3. Premières pistes de chantiers à investir.....	39
4. Indicateurs suggérés par la Commission .....	40
4.6. Culture, éducation et jeunesse .....	41
1. Description de la situation actuelle.....	41
2. Une part de rêve.....	43
3. Identification des principaux enjeux .....	45
4. Premières pistes de chantiers à investir.....	46
5. Indicateurs suggérés par la Commission .....	47
4.7. Commission sociale .....	48
Annexe 1 – les indicateurs suggérés par la Commission Aménagement du territoire ..	50

## Synthèse transversale

En guise de synthèse à ce rapport, et suite à des remarques sur son caractère trop « sectorialisé », les lignes qui suivent proposent une lecture transversale des travaux des différentes commissions et offrent un regard stratégique sur les enjeux qui paraissent cruciaux.

Ce qui ressort de premier abord, c'est le caractère encourageant des indicateurs relatifs à la commune d'Ath. Elle est clairement inscrite dans une dynamique de croissance et de développement démographique mais aussi économique. Dans un schéma d'analyse traditionnel, ces indicateurs doivent être considérés comme positifs, marquant une évolution socioéconomique favorable où le souci principal concernera le taux de chômage et une localisation intelligente des activités économiques. La large participation des corps intermédiaires athois à la dynamique d'agenda 21 constitue un autre facteur encourageant qui démontre, outre une mobilisation certaine, une appropriation par les acteurs de la ville des enjeux de développement durable. Il n'est pas certain qu'un tel processus rencontrerait ce succès dans une commune en proie à des difficultés socio-économiques plus importantes.

L'agenda 21 ne se satisfait cependant pas d'une lecture « traditionnelle » des indicateurs et propose la grille du développement durable pour identifier les principaux enjeux d'avenir. Il faut donc aller au-delà du constat positif et interroger le territoire quant à son inscription vers un autre modèle de développement, non exclusivement centré sur la croissance. D'autres enjeux émergent alors, dans une lecture systémique et transversale. Cinq nous paraissent particulièrement pertinents pour les acteurs athois :

### 1. La mutation du pays vert en pôle vert.

Ath présente de nombreux atouts pour ouvrir la voie dans la mise en place d'une stratégie agricole et agrobiologique « encore plus verte », que ce soit via son inscription dans le Pays des Collines, par la présence d'un acteur de l'enseignement et de la recherche de pointe en ce domaine et par l'existence d'acteurs précurseurs dans les circuits courts et l'agriculture biologique. Afficher, en cette matière un objectif mobilisateur permettrait de réunir de nombreux acteurs sensibles à cette démarche et, surtout, d'amener la question de l'avenir de l'agriculture sur la table dans un contexte où les fermiers se sentent de plus en plus isolés. Il s'agit ici de s'appuyer sur le pôle urbain pour reconsidérer les modes de production et de consommation alimentaires mis en avant par les travaux comme sources de nombreux problèmes. Cette réflexion sur un « Pays encore plus vert » doit également intégrer la question de la gestion de la biodiversité et, surtout, de l'eau, qui paraît sensible sur la commune.

### 2. La valorisation du centre urbain.

A l'instar d'autres villes, Ath connaît un souci permanent d'animation et d'attractivité de son centre urbain. A l'inverse d'autres villes, elle est déjà allée assez loin en matière de requalification, de réduction du trafic, de place laissée aux piétons... Il serait pertinent d'aller jusqu'au bout de cette logique de restauration de l'attractivité du centre ville en vue de favoriser les déplacements doux, la proximité, la qualité de vie. Ce sont autant d'atouts qui, dans un contexte d'augmentation mais aussi de vieillissement démographique, peuvent permettre de « repeupler » la ville. Qui plus est, la topographie de la ville paraît favorable à la création d'un centre urbain convivial et accessible (proximité de la gare, des parkings de délestage). Cet enjeu a pour corollaire une densification du tissu urbain (voir point 3. ci-dessous), mais aussi une

politique de gestion dynamique (par exemple via la mise en place d'un gestionnaire de centre-ville) et intelligente (ne pas créer de concurrences commerciales hors-les-murs) des implantations et des espaces de chalandise. Nous pensons qu'il est également pertinent d'approfondir la réflexion sur l'usage de la voiture dans le centre.

### 3. La densification du tissu urbain et l'efficacité énergétique

Ath présente d'une part un potentiel important, tous secteurs et types de bâtiments confondus, d'amélioration de sa performance énergétique globale. C'est un enjeu majeur qui résonne avec le précédent puisqu'il impose d'arrêter les logiques d'étalement urbain et de favoriser la redensification du centre et des zones situées à proximité des transports en commun. Mal gérée, la croissance démographique athoise peut conduire à une pression sur le foncier non résidentiel et contrecarrer des objectifs d'utilisation parcimonieuse des sols. Outre l'aménagement du territoire, cet enjeu pose également la question des incitants à l'isolation des bâtiments existants et l'ouverture de possibilités pour favoriser des solutions collectives en matière d'investissements énergétiques, telles que celles qu'on peut mettre en œuvre dans les éco-quartiers. Un lien peut également être fait avec le potentiel agricole et paysager (production de biomasse) du pays vert. La question de la production d'énergie à partir de sources renouvelables se pose également, mais son importance est secondaire par rapport à l'enjeu de la diminution globale des consommations.

### 4. L'emploi pour tous et un niveau élevé de cohésion sociale

Dans une logique de développement durable, la question du chômage demeure cruciale et les indicateurs athois en la matière sont et restent préoccupants, même si inférieurs à la moyenne wallonne. Ceci pose la question des filières et secteurs à investir. Cette question est notamment liée aux trois précédentes puisque les secteurs économiques des métiers de l'environnement, de l'énergie ou de l'animation en centre-ville sont potentiellement créateurs d'emploi, que ce soit dans les métiers de proximité, dans l'économie sociale ou dans l'économie marchande. Des partenariats peuvent être recherchés en ces matières avec la ville, le secteur de la construction, celui du logement social, etc.

Les logiques de dialogue qui connectent citoyens, autorités communales et entreprises s'inscrivent dans une logique d'inscription durable de l'activité économique sur le territoire communal. La présence d'un stock important d'emploi industriel constitue à la fois une force mais crée une situation de dépendance qui imposent peut-être d'anticiper la création d'autres types d'activité(s) industrielle(s) dans la région. Peu de villes wallonnes sont proactives sur le terrain de la création de nouvelles filières industrielles, par exemple dans les secteurs précités.

### 5. Sensibilisation transversale aux enjeux du développement durable et aux objectifs qui seront choisis

Le dernier enjeu qui nous paraît à la fois important et à la hauteur des capacités d'investissement des acteurs athois est celui d'une sensibilisation *urbi et orbi* aux enjeux du développement durable d'une part, mais surtout aux objectifs qui seront choisis, de manière à les rendre intelligibles et tangibles à l'ensemble de la population, des plus jeunes (dans les écoles, les mouvements de jeunesse) aux plus anciens, via la communication de la ville, l'action des centres culturels, des associations, du monde des entreprises, etc. La stratégie de mise en œuvre de l'Agenda 21 ne réussira que si

la mobilisation qui a caractérisé les travaux se poursuit à l'échelle de l'ensemble de la population dans une logique d'appropriation.

## 1. Objet du document

Ce document constitue un essai de synthèse des travaux des commissions mises en place dans le cadre de l'élaboration de l'agenda 21 de la ville d'Ath. A ce titre il est évidemment perfectible et amendable par les participants aux commissions et doit être considéré comme un document de travail.

Il a été rédigé à partir des documents transmis au rédacteur au début de l'été 2010. Le parti a été pris de respecter le plus fidèlement possible les travaux réalisés, quelle que fut leur intensité ou leur orientation. En effet, selon les groupes, l'accent a été mis tantôt sur le diagnostic, la pédagogie et les cadres existants aux plans mondial, national, régional et local, tantôt sur les chantiers à investir ou les priorités à développer. Cette dynamique à géométrie variable s'est par ailleurs enrichie d'un travail quantitatif mené parallèlement par les porteurs de la démarche d'agenda 21.

L'ensemble est donc délicat à intégrer de manière parfaitement cohérente ou exhaustive. Pour certaines thématiques, les documents à résumer approchaient parfois les quatre-vingt pages. Pour d'autres, ils se voulaient beaucoup plus synthétiques.

Nous avons opté, dans la rédaction de cette synthèse, pour une structuration par thématique et, au sein de celles-ci, pour un découpage en quatre temps :

1. la mise en évidence des principaux constats qui sont émis par les participants aux travaux des commissions : constats parfois chiffrés et plus souvent d'ordre qualitatif. Ces constats doivent être lus en parallèle avec les indicateurs fournis dans le chapitre 3 (diagnostic territorial).

2. l'identification, à la suite des constats, des enjeux qui émergent pour chaque thématique. Ces enjeux renvoient à des problématiques d'avenir qui feront que, en fonction de la réponse à la question mise en évidence, Ath aura gagné ou perdu quelque chose. Dans certaines commissions, ces enjeux ont été formulés par les participants. Pour d'autres, le rédacteur s'est permis d'en mettre certains en évidence.

3. quand les commissions ont identifié des chantiers à approfondir, nous les relayons également dans le document, même s'il est prématuré, à ce stade de la démarche, de prendre option sur les actions à investir prioritairement. Les priorités à long et moyen terme devront idéalement d'abord faire l'objet de débats avec la population athoise.

4. Enfin, dans une optique de suivi et d'enrichissement du diagnostic, nous avons repris, quand ils étaient proposés, des indicateurs liés aux thématiques abordées.

Avant d'entrer dans le cœur des thématiques travaillées par les différentes commissions, nous avons également souhaité rappeler l'objet d'un agenda 21 local, ainsi que le processus d'élaboration mis en place par les instances athoises.

Ce document est également structuré de manière à inclure un diagnostic de nature quantitative qui fait l'objet d'un travail complémentaire.

## 2. Contexte

En décembre 2008, l'engagement politique a été pris, par la ville d'Ath, de s'engager dans un Agenda 21 local. Démarche nécessaire, systémique et participative, l'Agenda 21 a pour objectif d'intégrer le développement durable dans l'ensemble des politiques qui sont menées par une entité locale, Ath en l'occurrence.

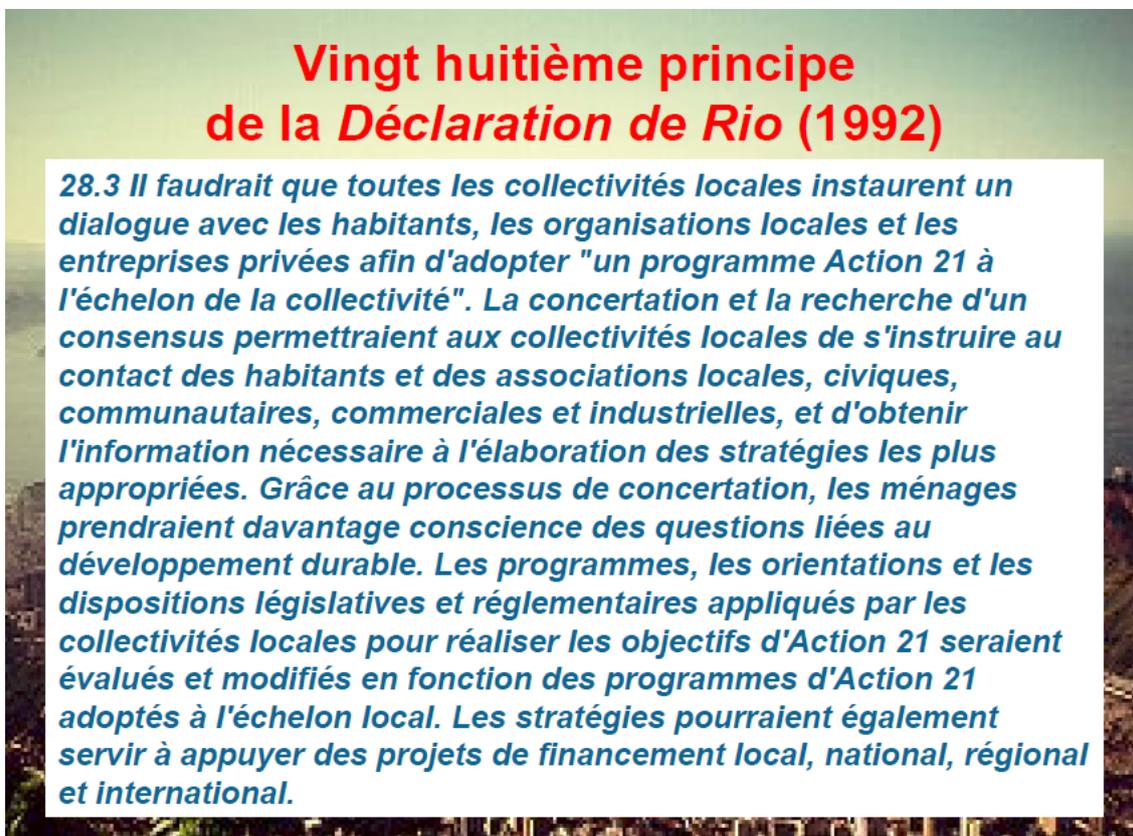
L'exercice a été ponctué par un forum public qui s'est tenu en avril et a permis de mobiliser les parties prenantes à la démarche. Ce sont ensuite plusieurs commissions thématiques, encadrées par un Comité de pilotage restreint, qui se sont mises à travailler aux fins de consolider les éléments d'un diagnostic. Ensemble, les commissions thématiques forment un Comité Agenda 21 local élargi.

Il peut être utile de rappeler ici l'objet et l'ambition d'un agenda 21 local.

### 2.1. Ce qu'est un Agenda 21 Local

C'est lors du sommet de la Terre organisé à Rio en 1992 qu'un plan d'actions pour le XXI<sup>ème</sup> siècle a été adopté par l'ensemble des chefs d'Etat et de Gouvernement représentés : l'Agenda 21. Ce plan reprenait toute une série de secteurs dans lesquels le développement durable se devait d'être appliqué : la santé, la gestion des déchets, le logement... Pour rappel, le développement durable a été défini comme un « *développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle, sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures*<sup>1</sup> ».

La déclaration de Rio énonçait également le principe d'une application locale des Agendas 21 :

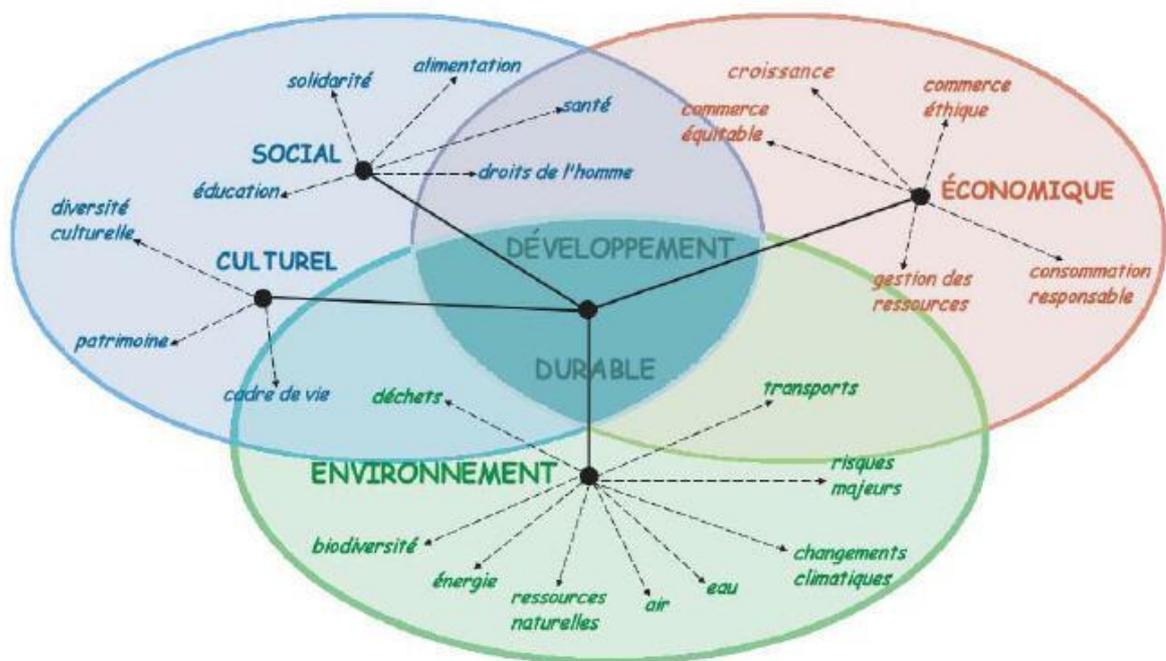


<sup>1</sup> Rapport Brundtland établi par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987).

L'Agenda local 21 est un programme qui organise les structures et les moyens d'une collectivité – en l'occurrence la commune d'Ath – pour l'orienter vers un développement durable. L'Agenda 21 lui permet d'agir en prenant en compte autant le niveau local que le niveau global, autant le court terme que le long terme, et de considérer à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale, la préservation de l'environnement, l'équilibre spatial ainsi que l'ouverture et la continuité culturelles.

Un des objectifs majeurs du développement durable est d'aborder les problèmes de société tout comme les activités publiques de manière systémique. En effet, très souvent des solutions sont proposées ou des décisions prises sans considérer les reports de charges ou le déplacement implicite des problèmes vers d'autres domaines. Ceci a comme conséquences directes une dilution des responsabilités et un manque d'efficacité à long terme.

Ce schéma, repris du travail d'une des commissions illustre le cadre de réflexion qui peut être utilisé :



## 2.2. Les travaux des commissions mises en place à Ath et le pilotage de la démarche

La démarche athoise d'agenda 21 communal est pilotée par un Comité de pilotage restreint composé comme suit :

- la présidence est assurée par : Mr Le Bourgmestre, Jean-Pierre DENIS ;
- la Vice-présidence est assurée par : Mr Walter De Kuysse, mouvement citoyen « athois la Terre », représentant de la société civile ;
- l'échevin délégué est Mr Raymond Vignoble

Deux représentants par parti représenté au conseil communal complètent ce comité de pilotage dont le secrétariat est assurée par l'éco-conseillère, Madame Valérie Voronine.

Les travaux ont été organisés en commissions, dont les animateurs constituent, avec le comité de pilotage un **Comité 21 local élargi** :

	<b>Président</b>	<b>Echevin délégué</b>	<b>Secrétaires</b>
Culture et relations Nord-Sud	Engelbert Petre	Carine Delfanne	Magali Dereppe et Valentine Coppens
Social	Frédéric Rasse	Geneviève Leclercq	Sylvie Molle
Economie et emploi	Eric Hellendorf	Jean-Claude Patheet	Catherine Baert
Environnement	François Serneels	Raymond Vignoble	Cédric Minet et Véronique Desmet
Aménagement du territoire et urbanisme	Charles David Brébart	Carine Delfanne	David Bataille
Mobilité	Francis Meunier	Raymond Vignoble	Geoffrey Denhaerynck
Energie	Pierre-Etienne Durieux	Patrice Bougenies	Bienvenu Kwala
Education et jeunesse	Carine Godfrin	Jean Luc Faignart	Séverine Da Silva

Intégrer le nombre de réunions et le nombre de participants (éventuellement en global...)

### **3. Diagnostic territorial**

Intégrer ici les indicateurs relatifs à Ath (travail en cours par V. Voronine).

## 4. Diagnostics thématiques et bilans des commissions

Dans les chapitres qui suivent, les textes figurant *en italique* sont des extraits repris le plus fidèlement possible des documents envoyés par les commissions.

### 4.1. Environnement

La commission environnement a produit trois rapports : un sur l'agriculture, *comme composante largement majoritaire du territoire mais économiquement menacée dans sa forme actuelle*, un sur la biodiversité et un troisième sur les déchets. Des thématiques comme l'eau<sup>2</sup> et la consommation sont également abordées.

Certains aspects de l'environnement n'ont pas ou peu été développés par les participants de la Commission environnement :

- la qualité de l'air (si ce n'est au travers de la possibilité de pollution liée aux usines) dont il est question dans le groupe « pollution-déchets » ;
- le bruit (le cas de la scierie des carrières de Maffle a toutefois été cité) ;
- les vibrations ou les nuisances hormis quelques réflexions sur les épandages agricoles.

#### 1. Description de la situation actuelle

**L'agriculture** concerne trois quarts du territoire de la commune d'Ath. Secteur économique mineur, il n'est resté pas moins une des composantes majeures de l'utilisation du sol à Ath. Sa prépondérance s'explique par un contexte pédoclimatique (combinaison sol – climat) de grande qualité. Les principales spéculations sont les grandes cultures (6.500 ha) et l'élevage bovin (2.400 ha). Dans ce dernier cas, la liaison au sol – et donc un modèle plus écologique d'élevage et d'agriculture<sup>3</sup> – prédomine, appuyé par une taille moyenne d'exploitation modeste. Ceci génère une certaine parcellisation de la surface agricole et un accent important est mis sur la qualité et les rendements, au détriment peut-être d'une augmentation des surfaces et des tailles d'exploitation qui restent inférieures à la moyenne wallonne mais qui évoluent, comme ailleurs, parallèlement au phénomène de diminution du nombre d'exploitants.

Le monde agricole est également soumis à des logiques de mondialisation (prix des intrants, prix des céréales, politique agricole commune, OMC, prix de l'énergie) qu'il contrôle peu et qui réduisent la maîtrise des investissements et choix stratégiques qui doivent être faits pour assurer la rentabilité de l'exploitation à long terme.

La commission exprime clairement les choses lorsque qu'elle aborde les acteurs eux-mêmes : leur nombre (200) est *en chute libre*. *Leur niveau moyen de formation est en nette augmentation. Globalement ils travaillent de façon individualiste bien que diverses pratiques d'entraide et de collaboration existent. Socialement, bien que pratiquement toujours présentés comme un groupe homogène, « les agriculteurs », ils présentent des situations extrêmement différentes, allant de la situation fortunée à un quasi quart-monde souvent insoupçonné. D'un point de vue démographique, les*

<sup>2</sup> La problématique de l'eau, comme ressource ou comme réceptacle de pollution, doit faire l'objet d'un groupe de travail dont la mise en place est liée au redémarrage du contrat de rivière Dendre.

<sup>3</sup> Cette « liaison au sol » de l'élevage contribue à l'entretien de la fertilité des sols et donc à l'équilibre écologique (au sens d'écologie des sols, c'est-à-dire de leur « durabilité » en tant que facteur de production efficace : un bon sol agricole n'est pas seulement un substrat minéral) et financier des exploitations (réduction des achats d'engrais et meilleure valorisation de ceux-ci).

*agriculteurs sont souvent âgés, plus de 50 ans pour la plupart. On ajoutera que les propriétaires terriens possèdent la moitié du foncier et détiennent quelques unes des clés de la survie de nombreuses exploitations.*

Deux structures, au moins, existent qui organisent une solidarité entre agriculteurs : le comice Ath-Flobecq d'une part, la coopérative Coprosain de l'autre. Coprosain constitue une particularité intéressante en Wallonie : *cette structure a entrepris depuis plusieurs dizaines d'années pour certains de ses membres, une réflexion et des actions concrètes en vue de défendre un modèle d'agriculture "paysanne", non radicalement bio mais lui étant favorable, [et] surtout animé d'une revendication socio-économique de maîtrise des filières de valorisation des productions et d'indépendance vis-à-vis des intermédiaires amont et aval, avec comme but essentiel de maintenir l'emploi agricole.* Sa durabilité dans ce positionnement est à souligner. Quelques associations locales viennent appuyer, avec peu de moyens, un positionnement militant en matière d'agriculture et de biodiversité (cf. infra). Ailleurs dans le rapport on nuance fortement l'impact de ces logiques : *L'agriculture biologique est pratiquement absente malgré une demande qui commence à s'exprimer plus fermement [...].*

Les syndicats agricoles sont également représentés sur le territoire. Le négoce agricole est encore présent dans la commune tandis que, dans les territoires voisins, des structures agro-alimentaires importantes offrent des débouchés proches pour certains produits comme la pomme de terre à Leuze. Pour le sucre, les distances se sont agrandies depuis la fermeture des sucreries de Frasnes et Brugelette.

On notera encore l'atout important que constitue la présence de l'institut agricole provincial regroupant les services agricoles de la Province (CARAH : ferme expérimentale, laboratoires, service d'économie agricole), l'école secondaire d'agriculture (IPES) et l'école supérieure d'agronomie (HEPH-Condorcet catégorie agronomique). Il contribue à la formation des travailleurs et à la « renommée agricole de la région et, de façon plus ponctuelle à la gestion de la biodiversité locale : avis, collaboration autour d'un thème, stagiaires. La vision des membres de la commission sur cette structure est cependant critique : ils sont *considérés comme peu proactifs, peu attentifs aux tendances nouvelles (pratiquement aucune activité en agriculture biologique, manque d'attention accordé aux prairies, passivité par rapport au problème des petites exploitations ou de la réduction du nombre d'exploitations, isolement).*

Enfin, on trouve, dans le rapport, une référence à l>IDETA qui *joue un rôle ponctuellement déterminant par la mise en place des zonings industriels en particulier à Ghislenghien, sur des terres qui peuvent sans aucun doute être considérées comme figurant parmi les meilleures [terres] agricoles, ainsi qu'à l'AFSCA, agence fédérale pour la sécurité alimentaire, fort critiquée dans la mesure où les contraintes qu'elle impose sont ressenties très négativement notamment en terme de contacts humains « inhumains » (contrôles quasi policiers, soupçons), de charge administrative et surtout de disproportion par rapport aux réels impacts comparés à d'autres secteurs (« si le produit « automobile » était pénalisé au nombre de victimes comme l'agriculture, tout le monde irait à pied ») et d'inéquité entre grosses et petites exploitations ainsi que plus généralement entre exploitations agricoles ou artisanales et entreprises industrielles.*

En ce qui concerne IDETA, on rappellera également l'initiative de l'Agro-food Valley qui a rassemblé plusieurs *acteurs de la promotion économique de terrain, des universités et écoles supérieures, des centres de recherches, des industriels.* Pour les membres de la commission cette initiative a été présentée à l'origine comme un soutien direct à l'agriculture et a mobilisé les agriculteurs militants locaux pour émerger. Mais elle s'est révélée, après plusieurs étapes successives (Natiss puis centre Matera Nova),

*complètement coupée de l'agriculture et phagocytée par quelques acteurs plus influents (centres de recherche universitaire et industriels).*

En ce qui concerne les liens entre agriculture et environnement, hormis le constat cité plus haut et relatif à la faiblesse de l'agriculture biologique sur la commune, la question mise en avant concerne essentiellement l'usage d'intrants et de pesticides nécessaires à la culture des céréales, ainsi que les effluents d'élevage. Ceux-ci paraissent maîtrisés dans la commune qui ne connaît par ailleurs pas d'élevages intensifs fortement polluants. Le sujet prête cependant à débat et renvoie à une question plus large qui est celle de la dépendance de l'agriculteur en amont de la chaîne alimentaire : *les rendements élevés et la qualité technique des productions sont présentés généralement par les professionnels comme des résultats très positifs ; mais ils sont remis en question par d'autres, y compris certains professionnels, pour la non prise en compte d'effets indirects (pollution des eaux par les engrais, effet des pesticides) ou de caractéristiques des facteurs de production (dépendance énergétique, dépendance des marchés internationaux) ; la qualité demandée par les acheteurs principaux (industries, intermédiaires de la grande distribution) et atteinte par les producteurs ne répond pas aux mêmes critères que celle réclamée par certains particuliers sensibilisés et associations. Le dialogue n'est pas aisé car d'un côté le manque de réalisme est parfois assez flagrant et de l'autre, les affirmations techniques et scientifiques semblent parfois fort légères.*

Le monde agricole au sens large est également influencé par l'évolution démographique de la commune et par l'installation de populations nouvelles dans les villages : les néo-ruraux, dont le rapport à la « campagne » est différent de celui des populations qui y résident historiquement.

**Cette description du paysage agricole athois est riche d'enseignements et illustre une situation proche de ce qui est vécu ailleurs en Wallonie. La commission pointe elle-même une tension entre deux tendances, qui ont par ailleurs émaillé les débats de la commission :**

- d'une part, les **agriculteurs professionnels** se sentent minorisés, peu compris, parfois injustement déconsidérés, accablés par tous leurs interlocuteurs : voisins, autorités locales, services de contrôle (AFSCA en particulier), associations diverses, acheteurs (prix en baisse mais exigences de qualité en hausse), fournisseurs (prix en hausse, concentration) ; les acteurs en amont et en aval se sentent relativement solidaires des agriculteurs, tout en contribuant eux-mêmes à cette situation. Tous ont le sentiment d'être emportés dans un grand mouvement sans réel pouvoir d'influence, même collectivement ;
- d'autre part les « **néo-ruraux** » ou **urbains sensibilisés** aux questions agricoles, souvent via les dérives de l'alimentation ou la protection de l'environnement, considèrent que l'agriculture doit fournir un cadre de vie champêtre et calme, mettre à disposition des produits plus sains que ceux trouvés dans le commerce ordinaire (!), assurer la « durabilité » du territoire. En caricaturant à peine, ils oscillent entre la sympathie pour l'agriculteur idéalisé et le mécontentement pour l'agriculteur croisé en train de faire son travail.

Ce sont également **deux agricultures** qui semblent se dessiner : une agriculture « industrielle » dans quelques très grandes fermes, et une agriculture « familiale » ou « paysanne » [qui] se maintient notamment dans les 50% des exploitations de l'entité qui couvrent moins de 30 hectares même si, à Ath, les fermes « industrielles » sont aussi familiales.

Ces tensions sont bien connues des analystes de l'évolution de l'agriculture européenne et posent la question des lieux de rencontre entre intérêts des professionnels et attentes des habitants. D'un point de vue extérieur, certaines initiatives prise à Ath ont déjà tenté de rencontrer cet enjeu de manière plus dynamique que dans d'autres communes.

---

En termes de **biodiversité**, le territoire athois connaît des zones remarquables peu nombreuses, essentiellement sises dans le Pays des Collines (voir ci-dessous). Le territoire de l'entité compte sept SGIB (sites de grand intérêt biologique).

Pour partie, la structure agricole laisse, notamment dans les prairies, la place à des éléments de maillage écologique : arbres, haies, fossés, talus. Ce n'est pas le cas dans les zones de grande culture.

Le maillage écologique de la commune est donc présenté par les membres de la Commission comme *peu dense* mais *relativement présent*. De fait, les exemples mis en avant sont relativement nombreux (carrières, bois, zones humides, arbres remarquables...) et confèrent à Ath une étiquette de « pays vert ».

L'eau est également un élément structurant dans la gestion de la biodiversité athoise. Outre la Dendre, qui fait l'objet d'un contrat de rivière, mares et sources mais aussi bassins d'orage montrent que la gestion du réseau hydrique est un enjeu pour la commune.

Selon les termes mêmes de la Commission, *l'ensemble procure encore un cadre assez verdoyant mais sans doute déjà très sensible à divers effets négatifs et donc susceptible de se dégrader rapidement si l'on n'y prête pas assez d'attention*.

Des initiatives et outils existent précisément pour contribuer à préserver et à renforcer ce patrimoine vert, tel un plan de restructuration des sentiers dans le cadre du remembrement Ath-Ostiches et la mise en œuvre de mesures agro-environnementales (nombreux exemples). Elles sont présentées comme ponctuelles et plus ou moins durables (au sens de la durée dans le temps).

Les membres de la Commission se sont également intéressés aux structures et acteurs impactant sur la biodiversité. Deux phénomènes très différents sont mis en évidence :

- l'usage, surtout par les particuliers, de pesticides et herbicides ainsi que , l'aménagement de haies et pelouses peu propices au développement de la faune et de la flore ;
- une priorité donnée par la Commune et les acteurs de développement économique qui est perçue comme orientée prioritairement vers ce dernier et favorisant l'émergence de projets d'infrastructure tels que des zonings implantés dans des zones favorables à l'agriculture. Est évoquée par la Commission une incompréhension de la population et un *discours « green wash » de développement durable peu concordant avec la planification à cet endroit d'un zoning de logistique routière, le tout sur fond de maladresse dans la promotion d'un projet éolien*.

Dans un autre registre, la présence du Parc Naturel qui couvre trois villages de l'entité, ainsi que de plusieurs associations environnementales jouent un rôle souvent positif (surveillance, inventaires, nettoyage, promotion, lobbying) dans l'entretien de la

bioversité athise. La concurrence entre acteurs semble exister dans le secteur de la protection de l'environnement. L'un des acteurs dénonce en particulier l'absence d'inventaires sérieux pour beaucoup de sites et la confusion des objectifs qu'il faudrait préciser : qu'est-ce qui est naturel ? Qu'est-ce qui est sauvage ? un site dégradé doit-il être reconstitué par une intervention par définition pas naturelle du tout ou faut-il simplement le laisser évoluer, quitte à ce qu'il soit moins riche du point de vue de la biodiversité. Cette question est également abordée par la Commission Aménagement du territoire, dans un argumentaire consacré aux paysages.

Au rang des menaces on note quelques petits bois dont certains sont menacés d'abattage (interdit sans permis, obligation de replantation, érosion hydrique. Une série de sites sensibles sont notamment proposés par Choc Nature en vue d'une protection renforcée et/ou d'une valorisation avec accent sur la protection de la composante « naturelle » du site.

La Commission s'est également penchée sur la question de l'urbanisation soulignant l'empreinte croissante des maisons unifamiliales le long des voiries et l'extension de la Z.A.E. de Ghislenghien.

---

La commission pointe une série d'autres constats qui, dans l'ensemble, ne contestent pas l'appellation du capitale du Vert qui est donnée à Ath. Ces points méritent néanmoins une attention particulière :

- la Dendre est un élément marquant de la commune et constitue *historiquement une des principales voies d'évacuation des rejets provenant tant de la population que des activités industrielles. Ses pollutions aiguës ont régulièrement défrayé la chronique et ont cristallisé l'opposition entre les riverains et associations de protection de l'environnement et de la santé d'une part, et les industriels d'autre part.* La situation actuelle, bien que meilleure, semble peu gérée dans l'attente du (re)démarrage du Contrat de rivière de la Dendre.

- peu de problèmes de rejets atmosphériques – hormis les poussières issues des deux sites industriels Floridienne et Högänas dont il est question ci-après – sont évoqués, si ce n'est aux heures d'engorgement automobile. Les travaux des commissions énergie et mobilité ont montré les efforts nécessaires en ces matières. On note des signes de présence de pluies acides et donc de facteurs d'acidification de ces pluies, un point à étayer et à analyser plus en profondeur.

- *Le bruit est évoqué pour le cas de la scierie des carrières de Maffle, mais celui-ci a un impact très ponctuel. Les vibrations n'ont pas été mentionnées. Les pollutions électromagnétiques (antennes GSM) ont été évoquées mais pas identifiées comme fort importantes, et n'ont pas été abordées en détail.*

En ce qui concerne cette fois plus précisément **la problématique des déchets**, Ath présente à la fois des évolutions encourageantes et des points d'attention :

Dans le premier registre, les progrès en matière de recyclage et de diminution des déchets à mettre en décharge sont notables. Diverses mesures prises d'initiative par la ville comme des sacs payants, des collectes sélectives et la présence d'un parc à containers sont évoquées. Une bonne collaboration avec Ipalle également. Beaucoup d'indicateurs sont positifs dans ce domaine, comme par exemple *les collectes*

*annuelles d'encombrants [qui] ont fondu de 600 à 100 T/an. Ath fait à la fois figure de précurseur et de performeur dans le tri des déchets. Le rapport indique pourtant, de manière contradictoire, que rien n'indique que la population athoise se comporterait particulièrement intelligemment par rapport à sa production générale de déchets : consommation débridée promue par tous les commerçants à quelques exceptions près peut-être (vêtements de seconde main, ressourcerie), produits jetables ou à cycles de vie courts, conditionnement en suremballages successifs, ... très peu d'efforts sont consentis pour réduire la production de déchets à la source et seules quelques associations, voire quelques individus, remettent en question ces modes de consommations. Cette critique vise donc les comportements de surconsommation, portés par la publicité et « l'air du temps ». Le temps est donc peut-être mûr pour un pas supplémentaire en termes de tri des déchets et de fixation de nouveaux objectifs.*

Les entreprises elles-mêmes sont impliquées dans des démarches sectorielles à travers lesquelles elles assument une part de leur responsabilité de producteurs de déchets. Les initiatives FOST+ et RECUPEL sont mentionnées, avec un bémol : *dans les deux cas, le travail de sensibilisation reste fort superficiel et l'effort porte clairement sur le recyclage, pas sur le mode de consommation, la réduction de gaspillage ou la meilleure utilisation.* Les modalités de dépollution de ces produits ne sont, à ce jour pas connues et donc source d'incertitude par rapport à ce geste athois.

Deux types d'entreprises sont sources de réflexions en termes de déchets :

- celles qui se situent dans les zonings et qui contribuent, par leur positionnement comme centre de commerce, ou comme pôle d'emploi, à augmenter la pression à la consommation, à l'usage de la voiture, voire à l'accumulation de certains types de déchets ;

- les deux entreprises dites « Seveso » déjà citées, très contrôlées et très contraintes mais qui *restent très controversées.* Le constat de la Commission est que ces entreprises restent cruciales en termes de développement économique et d'emploi. Leurs efforts récents en matière d'impact de l'activité sur l'environnement sont également soulignés. L'histoire de ces entreprises est cependant source d'inquiétudes, notamment en ce qui concerne la Floridienne : *la Floridienne n'en porte pas moins un lourd passif de pollueur sans doute le plus significatif de l'entité : en effet, son activité, basée sur le travail de sels de plomb (Pb) et cadmium (Cd), deux métaux lourds tristement célèbres dans l'histoire des pollutions industrielles, a démarré sur le site d'Ath il y a plus d'un siècle, en 1905, époque où la conscience des problèmes environnementaux était quasiment inexistante chez les industriels comme parmi la population. Depuis plusieurs dizaines d'années, des riverains, d'autres athois sensibilisés à ces problèmes et des associations ont émis des protestations, jusqu'à demander le départ de l'entreprise de son siège urbain ; le statut Seveso attribué à l'entreprise l'a conduite à prendre des mesures draconiennes en matière de sécurité et de prévention des pollutions, mais un lourd passif historique ne semble à ce stade pas fort pris en compte : l'utilisation de déchets contaminés dans des remblais routiers proches du site ou autoroutiers (A8) sont évoqués, ainsi que la contamination diffuse de tout le sol du quartier.* La Commission note elle-même des évolutions positives<sup>4</sup> – récentes ! – et le constat extérieur que l'on peut faire est celui d'un dialogue qui

---

<sup>4</sup> - le développement d'un nouveau procédé de production ne faisant plus appel aux métaux lourds pour la production de stabilisants pour le PVC ; un permis d'environnement a été accordé pour construire un nouveau bâtiment imposant dans la prolongation du site (donc toujours à proximité immédiate du centre ville) mais dont l'intégration paysagère a fait l'objet d'un soin particulier ;

- la volonté affichée d'établir un dialogue plus franc avec la population, concrétisée par la présentation détaillée du projet en question lors d'une conférence ouverte au public en juin 2010.

fonctionne et qui progresse tant dans l'analyse de phénomènes inquiétants que dans la compréhension par les uns et les autres des positionnements respectifs.

En ce qui concerne Höganäs (ex-Coldstream), elle travaille également des matériaux considérés comme dangereux. *Les riverains reprochent à l'entreprise son manque de communication et de prise en compte de leurs revendications, notamment en matière de bruit et de charroi.*

## 2. Identification des principaux enjeux

- En ce qui concerne l'agriculture, le premier enjeu est celui du maintien d'une agriculture liée au sol et de taille « raisonnable » : l'enjeu se situe aussi dans le développement de filières alternatives (agro-tourisme par exemple) et / ou plus courtes, favorisant un rapprochement entre le producteur et son marché. *actuellement, la vente directe est limitée officiellement à moins d'une dizaine de producteurs disposant d'un agrément, et le volume ainsi commercialisé est négligeable par rapport à la production vendue aux négociants et autres intermédiaires. Rentable dans des conditions favorables, cette activité est considérée comme une perte de temps dans beaucoup de cas étant donné le volume de vente par client généralement très faible, notamment en raison de la mise en vente de gammes de produits réduites aux quelques produits de l'exploitation.* La commission note cependant que *les techniques de ventes en circuit court, en pleine évolution dans d'autres régions (vente au champs, participation à l'exploitation, coopérative de consommateurs, coopérative de commercialisation), restent peu développées, de même que la valorisation par la transformation des matières premières produites en produits à plus haute valeur ajoutée.* Un potentiel existe à Ath dans cette filière (production et distribution).

- Il existe également des enjeux spécifiques à certaines spéculations, comme l'a encore montré récemment la crise laitière – par rapport à laquelle on a pu retrouver une forme de solidarité entre agriculteurs et 'citoyens ordinaires'. La fermeture des sucreries locales est une contrainte de plus en plus handicapante pour la culture de betteraves. La production de légumes en plein champ ne démarre pas pour des raisons de dépendance aux exportations. Et ainsi de suite... Le crise frappe d'autres produits tandis que les aléas climatique et les logiques de marchés restent difficilement maîtrisables. Ceci pose également la question de la dépendance très fortes des agriculteurs à un système économique qui leur échappe, mais aussi, souvent, à une seule spéculation. Les membres de la commission soulignent à cet égard que *les projets de diversification en élevage de taille significative (professionnels) doivent s'attendre à se heurter systématiquement à une levée de boucliers émanant parfois du voisinage mais aussi du milieu associatif, y compris des associations dont sont membres des agriculteurs revendiquant une agriculture « paysanne » ; s'ils se profilaient dans des créneaux de qualité différenciée (bio, label, techniques alternatives plus « vertes ») ils pourraient sans doute être considérés plus favorablement.*

- L'enjeu de moyen terme en agriculture est celui du maintien de l'emploi agricole et donc de la « masse critique » de savoir-faire qui disparaît : *une bonne partie de ce savoir-faire provenant de la connaissance détaillée du terroir et se transmettant oralement entre agriculteurs uniquement. La proportion des fermes dont les exploitants sont relativement âgés et/ou sans repreneur déclaré augmente et renforce le point précédent.*

- L'utilisation des pesticides par les agriculteurs constitue un autre enjeu présenté comme *une source d'inquiétude en matière de protection de l'environnement et de qualité de l'alimentation.* Elle concerne cependant autant, sinon davantage les non-

agriculteurs professionnels (désherbage des voiries, chemins de fer, lutte contre les vermines ,...) et le grand public (insecticides en bombe, herbicides sur les chemins et terrasses,...). *Les contrôles techniques du matériel, la formation, le coût qui est répercuté sur le revenu incitent les agriculteurs à recourir aux pesticides de façon plus appropriée. Quantitativement, la quantité de pesticides grand public augmente (jardinierie) alors qu'elle baisse chez les agriculteurs !*

- Dans le domaine de la biodiversité, la commission a souhaité une meilleure convergence et synergie des efforts des « acteurs de la nature » présents sur le territoire. L'enjeu se situe aussi dans la cohérence et la profondeur du discours : *la sensibilisation du public et singulièrement des jeunes progresse de façon impressionnante, mais paradoxalement un discours encore très superficiel s'impose facilement. La compétence scientifique profonde semble aussi faire souvent défaut, tant au niveau de l'analyse et du travail de synthèse que du travail de terrain basé sur des inventaires dont la difficulté ne peut pas être sous-estimée. Sans attention suffisante, le « green wash » s'impose vite et de nombreux acteurs s'approprient le discours sur la biodiversité et la protection de l'environnement naturel.*

- Enfin, en ce qui concerne les déchets, deux défis nous paraissent intéressants : d'une part la poursuite des efforts en matière de tri et de production de déchets, qui implique une démarche plus transversale de sensibilisation à la surconsommation et à un modèle de développement plus efficient. D'autre part, la poursuite du dialogue apparemment constructif et régulier entre les deux entreprises urbaines de la commune et les acteurs préoccupés par l'impact environnemental de ces activités. Un développement équilibré et qualitativement plus « vert » des activités présentes dans les zonings est également une piste de travail permanente.

### 3. Premières pistes de chantiers à investir

- Pour répondre au *manque de compréhension mutuelle* entre groupes et capitaliser sur la *volonté de dialogue* exprimée de part et d'autre, il est suggéré *d'organiser ce dialogue, de le faciliter, fournir des clés de compréhension de part et d'autre devrait constituer une action intéressante.*

- Il est également proposé de développer des actions de formation des particuliers à l'usage des pesticides et rechercher des alternatives aux pesticides pour les professionnels non agriculteurs

- *La rationalisation de la vente directe pourrait être développée : horaires précis et appropriés, 1 ferme/village, encadrement pour l'extension de la gamme de produits par le partenariat de plusieurs producteurs, publicité, approvisionnement des collectivités, recherche d'une meilleure adéquation des produits par rapport à la demande. Ceci nécessite aussi une meilleure organisation des producteurs, une professionnalisation dans le domaine de la distribution, et notamment une attention à la demande des clients avec un esprit d'adaptation et de dialogue (dans les deux sens) devraient permettre d'attirer et de collaborer cette clientèle locale.*

- Le cas des pommes de terre sous label Terra Nostra a montré qu'une campagne de promotion et une gestion de la qualité dans la filière peuvent être payantes.

- enfin, la piste de la *production de biomasse destinée à la production d'énergie directe (bois de taillis à brûler, etc.) ou indirecte avec transformation (maïs à fermenter en biogaz, colza ou betterave pour biocarburant, etc.)* reste une perspective encore à la limite de la rentabilité économique à l'échelle industrielle. A l'échelle locale de

nombreux exemples démontrent le potentiel ponctuel. Plus largement, c'est le problème de l'équilibre entre production énergétique et production alimentaire, et de la répartition de ces productions entre des populations différentes qui se pose.

#### 4. Indicateurs suggérés par la Commission

##### Agriculture

Disponibles	2009
Ha de surface agricole	
% de prairies	
Taux de liaison au sol	
Nombre d'exploitations agricoles	
Nombre d'exploitations qui se déclarent stables (au recensement ils déclarent avoir un repreneur (autre qu'une absorption par une autre ferme) ou ne prévoient pas d'arrêter prochainement sans repreneur)	
Nombre de ferme faisant de la vente directe ; villages ou zones couvertes/produits	
A chercher/calculer/enquêter	
Nombre de temps pleins agricoles y compris dans la valorisation directe (transformation à la ferme, vente)	
Proportion des produits vendus en vente directe ???	
Tableau d'auto approvisionnement par production	
Quantité de produits phytos ? mesurée comment ?	
Ha en culture bio ou extensive ?	
Actions de communication agriculteurs/non agriculteurs ?	
Protection foncière des exploitations ? adhésion à une charte ?	
« Citoyens clients » directs (carte d'adhérent) et fréquentation (concours meilleur client et meilleur fournisseur ? )	
Charte de coexistence « citoyens voisins »: soutien de la part des voisins, bonnes pratiques de la part des agriculteurs	

##### Biodiversité

Indicateurs disponibles	2009
Superficie en zone forestière	
Superficie en zone artificialisée	
Existence du PCDN	En projet
Nombre d'arbres remarquables isolés	
Km de haies	
% surface sous statu Natura 2000	0.1 à 9.4%
MAE sur 5 ans	
Nombre de ruches	
Tableau de présence des races domestiques menacées	
Indicateurs à chercher/calculer/enquêter	
Tableau de nombre de sites inventoriés/type d'inventaire (botanique, entomologique, ornithologique, herpétologique, cynégétique,...)	
Nombre de participants aux inventaires Natagora/type d'inventaire (hirondelles, papillons, chauves-souris, oiseaux,...)	
Nombre d'espèces recensées	
Nombre d'espèces rares présentes	

Nombre de mares/étangs/plans d'eau	
Km de cours d'eau/richeesse biologique	
Km de ballade à pied aménagée	
Km de ballade en vélo aménagée	
Km de ballade à cheval aménagée	
Km de maillage écologique (tous éléments de liaison) (sur carte)	
Superficie en zones centrales (sur carte)	
Superficie en zones de développement (sur carte)	
Tableau nombre d'écosystèmes remarquables x superficie	
% de sites remarquables valorisés pour le public	
% de sites remarquables dégradés	
Superficie des poches écologiques	

### Références indicatives

- Recensements agricoles
- Schéma de structure
- Analyse des comptabilités agricoles du CREPA/CARAH
- « Espace rural », mai 2009, périodique des SAFER
- Micheline Baguet, « paysanne » à Ostiches. (*Le mot PAYSAN*, Lyon, Éditions Baudelaire, 2009)
- Schéma de structure
- <http://biodiversite.wallonie.be>
- [www.chocnature.be](http://www.chocnature.be)
- <http://mrw.wallonie.be/dgrne>
- [www.pays-des-collines.be](http://www.pays-des-collines.be)
- Brochure "Ath, pays vert" , 2006
- Plan de restructuration des sentiers
- Plan des sources
- Biodiversité en Belgique : T1 « Un aperçu » et T2 « Une question vitale », IRScNB, 2009
- Etat des lieux du sous-bassin de la Dendre, RW 2005
- Dossier de permis unique délivré à la Floridienne le 16/4/2010 par la Ville d'Ath
- La vie athoise
- La prévention des déchets, CRIOC, 2009

## 4.2. Aménagement du territoire et urbanisme

Le rapport imposant (77 pages) de la Commission Aménagement du territoire et urbanisme comporte une longue introduction pédagogique reprenant des extraits de Wikipédia ou du site internet du Service public de Wallonie – Direction Aménagement du territoire et de l’urbanisme, déclinant par exemple les objectifs et moyens du CWATUP(E) ainsi que les services compétents. L’outil que constitue le plan de secteur y est également présenté.

Les grands principes de l’aménagement du territoire et de l’urbanisme sont donc utilement rappelés. Au premier rang de ceux-ci, on retiendra *l’objectif d’assurer une gestion parcimonieuse du sol et de ses ressources*.

La situation spécifique à la commune d’Ath est abordée à partir de la page 20 en soulignant premièrement que la vision de la commune en matière d’aménagement du territoire doit respecter les exigences du CWATUP(E) et du plan de secteur. Le rapport précise aussi que la commune peut se doter d’outils, de règlements et d’instruments d’information et de participation d’Aménagement du Territoire et Urbanisme et en identifie un certain nombre.

### 1. Description de la situation actuelle

Le rapport rappelle que la commune d’Ath possède un projet de schéma de structure communal (SSC) qui date de 2002. Il contient un diagnostic sur la situation observée à ce moment tout en mettant en évidence les questions, les problèmes et les enjeux qui se posent pour l’avenir.

Les constats que l’on peut mettre en évidence sont les suivants :

- Une tendance à la hausse du nombre d’habitants dans la commune, liée à son positionnement géographique intéressant sur l’axe Bruxelles-Lille et d’infrastructures d’accès favorables, y compris depuis le nord et le sud de la province du Hainaut. Cette évolution renforce la densité de population et donc la pression foncière. Chaque année, la population augmente de 1%, essentiellement en raison d’un solde migratoire positif.
- Dans son environnement proche, essentiellement rural, Ath constitue un pôle urbain de référence pour une série de services, singulièrement dans le domaine du commerce, de l’éducation et de l’emploi.
- le parc de logements athois est en croissance soutenue en 2001, *il est estimé à 10.765 logements, ce qui représente une augmentation de 1.160 unités en une décennie. Le rythme de l’accroissement a pratiquement doublé par rapport aux décennies précédentes. L’accroissement du parc est lié à l’augmentation de la taille de la population mais aussi à la diminution de la taille des ménages. Il est issu de la résultante de trois facteurs qui se conjuguent : une politique active de la commune en faveur du logement, une attractivité croissante de l’entité par rapport à la région Bruxelloise et un contexte général favorable à la construction pendant la deuxième moitié des années 90 à la suite de taux d’intérêt particulièrement faibles.*
- Ce parc de logement évolue également qualitativement. D’une part, il prend de l’âge, d’autre part la proportion de maisons unifamiliales a diminué au profit d’immeubles plus collectifs : *les politiques de logement social et de rénovation du centre urbain ont probablement contribué à accroître l’offre en appartement, [et] un mécanisme privé*

*d'adaptation de l'offre à la demande a également dû se produire : le nombre d'appartements était particulièrement faible par rapport aux besoins de la population. Les grands immeubles à appartements sont très rares*

- Le logement social est une composante importante du parc de logements de la commune puisque trois sociétés sont actives dans ce secteur : la Société Régionale Terrienne, l'Habitat du Pays vert et le CPAS tandis que plus de 800 logements sociaux y sont occupés.

- La gare d'Ath est l'une des plus importantes (la 6<sup>ème</sup>) de Wallonie en termes de trafic voyageurs. Cette gare est très bien desservie par les lignes du T.E.C. Ath est donc une zone attractive pour les navetteurs travaillant dans la région bruxelloise, ce qui peut expliquer sa croissance démographique.

- La topographie générale du territoire de la ville d'Ath est relativement simple et plane, excepté dans la partie nord-ouest (région des Collines). L'ensemble de l'entité est divisé en trois grandes unités : la région des Collines, le plateau limoneux hennuyer et les vallées de la Dendre. Des caractéristiques de ces sous-régions, la conclusion mise en évidence par les membres de la commission est que *la géologie n'impose que peu de contraintes à l'utilisation du sol ; il faudra cependant être attentif à la problématique des eaux usées lorsqu'on se trouve en présence d'un substrat calcaire. En ce qui concerne la topographie, la présence de pentes moyennement fortes (>10%) à certains endroits limite les destinations possibles.*

- Sur le plan hydrologique, le territoire ne connaît pas de problèmes majeurs, même s'il existe des zones à drainage insuffisant qui *posent des problèmes pour les constructions, notamment pour l'évacuation des eaux usées non collectées ; les fonds de vallée sont en générale assez humides.* L'hydrologie et l'hydrogéologie n'imposent que peu de contraintes aux activités agricoles, comme on l'a vu dans la section consacrée à l'agriculture et à l'environnement : *les sols de l'entité d'Ath sont globalement de bonne ou très bonne qualité, permettant de grandes cultures céréalières, sucrières et de pomme de terre. Les différents remembrements réalisés dans la commune ont favorisé l'évolution vers des parcelles de plus en plus grandes adaptées à ces types de cultures.*

- Le rapport décrit également, type par type, une série de contraintes et de potentialités liées à l'utilisation du sol, notamment la mise en évidence de zones problématiques pour la construction. Outre l'insistance de la Commission sur le fait que des zones urbanisables qui ne sont pas encore ou très peu mises en œuvre sont situées sur des sols très aptes à l'agriculture, ce sont essentiellement des problèmes de gestion hydrologique<sup>5</sup> et, localement de qualité (nature du sol, pentes, ...) inadaptée pour la construction qui sont mis en évidence.

- Ath se caractérise également par une richesse du sous-sol qui a été largement exploité par le passé. Les différents sites d'exploitation sont aujourd'hui épuisés et ne sont plus repris au plan de secteur comme zone d'extraction. Les réserves d'eau souterraine sont par contre encore fort exploitées : *en particulier par le biais des captages publics et privés à des fins industrielles ou comme eau de distribution. Il s'agit de puits de forage qui atteignent la nappe phréatique du carbonifère.* Pour la commission, *la sauvegarde de cette ressource naturelle consiste d'abord en sa protection face aux risques de pollutions qui pourraient la contaminer. Elle nécessite*

---

<sup>5</sup> Dans cette région, l'intensité de la pluie est un facteur important. En effet, par fortes pluies, les capacités maximales d'évacuation des eaux sont rapidement atteintes. A la suite d'orages, des inondations localisées sont possibles ; c'est surtout vrai des orages estivaux pour lesquels les facteurs de ruissellement peuvent être augmentés suite à la sécheresse.

également une surveillance de la quantité d'eau pompée en fonction de la capacité des réserves et de la vitesse de réalimentation naturelle de la nappe. Le renouvellement régulier de cette nappe ne semble pas en danger.

- Le rapport de la Commission souhaite également mettre en évidence le fait que le sous-sol de la commune renferme une quarantaine de sites archéologiques malheureusement difficilement localisables. La richesse patrimoniale de la commune est par ailleurs analysée en détails p. 50 et ss. *Ils sont recensés dans l'ouvrage « Le petit patrimoine du pays d'Ath » qui en dénombre pas moins de 148.* De la même manière, le rapport développe un argumentaire intéressant sur les potentialités paysagères de la commune et sur les aspects positifs et négatifs qui y sont liés (par exemple la présence de lignes haute tension ou de certains bâtiments disgracieux).

- Le rapport contient une importante partie relative au plan de secteur qui couvre Ath (de même que Lessines et Enghien). Pour rappel, le plan de secteur est un outil de base de l'aménagement du territoire : il a valeur réglementaire et précise l'affectation de toute la surface du territoire. Le schéma de structure communal est subordonné aux dispositions du plan. Les diverses caractéristiques et modifications partielles de ce plan sont énumérées, de même que les plans communaux d'aménagement approuvés et en cours d'élaboration. L'ensemble illustre la réalité d'une commune en croissance démographique, où le caractère rural reste affirmé en dehors du centre que constitue la ville d'Ath, et où les fonctions commerciales et industrielles doivent cohabiter harmonieusement. Au cours des dernières décennies, le développement d'infrastructures majeures (ligne TGV, autoroute A8) semblent avoir joué un rôle important sur l'occupation du sol mais aussi sur l'attractivité de la commune dans ses fonctions commerciale, résidentielle et économique (zoning de Ghislenghien notamment). La présence de sites à réhabiliter (SAED)<sup>6</sup> et de sites à potentiel « urbanisable » (Ath-plage) indiquent un potentiel de développement à gérer intelligemment.

- Sur le plan des voiries, outre l'A8, le réseau est essentiellement interurbain : les aménagements doivent y prendre en compte la sécurité des riverains et des autres usagers, pas seulement la circulation automobile. Ath est également traversée par le RAVel (Réseau Autonome de Voies Lentes), *un réseau de voiries régionales réservées à la circulation lente, principalement cycliste et piétonne : le chemin de halage le long de la Dendre et du canal Ath-Blaton est inclus dans ce réseau (RAVeL 4) ; à terme, les anciennes lignes de chemin de fer n°81 (Ath-Blaton) et n°100 (Ath-Saint-Ghislain) pourraient venir le renforcer.* Ath est également concerné par la présence de voies navigables et de cours d'eau non navigables.

- une grande partie de l'espace rural athois *est soumis à des waterings (ce qui caractérise essentiellement le Hainaut occidental par rapport au reste de la Wallonie) et on ne trouve pas moins de six waterings actifs sur le territoire de la commune.*

- le territoire connaît également la présence d'une industrie dite SEVESO en bordure de ville : la S.A. FLORIDIENNE CHIMIE N.V. (cfr. Supra) qui fabrique des sels de plomb, de cadmium, de zinc et de nickel et renferme des substances telles que le chlore, l'oxygène, des produits inflammables et des substances dangereuses pour l'environnement. Ce statut et ces risques lui impose la publication d'un plan d'urgence interne et externe. Il s'agit d'un des grands employeurs historiques de la commune.

---

<sup>6</sup> Cinq sites font l'objet d'une procédure de désaffectation – rénovation sur le territoire communal ; deux de ces dossiers sont clôturés : l'ancienne carrière Rivière et la remise à locomotive. Les Silos de la Dendre sont en phase d'assainissement et de rénovation tandis que la procédure est toujours en cours pour les deux derniers (laiterie de la Sille et sucrerie).

## 2. Identification des principaux enjeux

- l'analyse des zones d'aménagement différé (ZAD) amène la Commission à insister sur trois enjeux : mieux intégrer les réalités du sol et du sous-sol dans les projets d'aménagement, assurer la protection des nappes phréatiques et accorder une attention plus importante au patrimoine historique et culturel constitué par les nombreux sites archéologiques, en intégrant notamment la possibilité d'organiser des fouilles momentanées.

- Les membres de la commission insistent également sur la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine public et privé comme un enjeu important pour la commune.

- la commission souligne également un enjeu en termes de paysage : *mettre en évidence à la fois les situations positives qui méritent d'être préservées (zones d'intérêt paysager, points de vue remarquables), les situations négatives à supprimer, camoufler ou améliorer ainsi que les potentialités.* Ce dernier point paraît important aux membres de la commission *car il permet de dépasser le cadre défensif habituel de la gestion du paysage pour initier une véritable politique de requalification paysagère sur des territoires qui manquent singulièrement d'éléments structurants. Il permet également de définir des « zones sensibles » d'un point de vue paysager qui sont à prendre en compte dans la gestion quotidienne de l'espace.*

- le seuil de 30.000 habitants est mis en avant pour justifier l'anticipation de nouveaux besoins à rencontrer et donc de nouveaux équipements et services pour subvenir aux besoins d'une telle population. La capacité d'accueil de ces nouveaux habitants par les quartiers de la commune doit aussi être évaluée et éventuellement adaptée : certaines zones seront soumises à une plus forte pression. En matière de logement, *notamment, une évolution trop rapide ou mal contrôlée peut présenter un certain nombre d'inconvénients : déséquilibre structurel du parc de logements, perte d'identité de la commune, problèmes de cohabitation entre les nouveaux et les anciens habitants, dévalorisation du cadre de vie qui constitue l'un des attraits de la commune, problème d'équipement, de circulation... Par ailleurs, qui reste ou qui s'installe dans la commune est étroitement tributaire des caractéristiques du parc de logement. Si un déséquilibre apparaît dans ce parc, il se répercutera à terme par un déséquilibre dans la structure de la population.* La Commission souligne que jusqu'à présent ces écueils ont pu être évités à Ath et anticipe que *l'élaboration du Plan triennal du logement permettra de développer des synergies entre tous ces acteurs et d'assurer la cohérence de leur programme, sous la coordination de la commune.*

**Plus globalement, un paragraphe du rapport résume pertinemment la teneur des enjeux à venir pour Ath en matière de gestion territoriale : *On peut supposer que dans les années à venir, le territoire communal connaît une pression à la fois résidentielle et en termes d'activités économiques. Il est possible que la réserve foncière s'épuise rapidement et qu'à moyen terme, le zonage du plan de secteur [décrit et commenté dans le rapport] soit une image assez fidèle de l'urbanisation.*** La commission met en garde contre le risque d'urbanisation en ruban dans certaines zones et contre une forme de banalisation des paysages dans les zones plus rurales, par contraste avec une volonté de préserver un cadre de vie de qualité et donc une diversité dans le paysage au sens large. Est donc identifié un risque de dualisation de l'espace rural avec des zones vouées à l'agriculture industrielle et d'autres où une activité agricole respectueuse de l'environnement et compatible avec d'autres usages ou fonctions de l'espace pourrait se développer. L'appropriation d'espaces stratégiques d'un point de vue paysager, essentiellement

pour la fonction résidentielle génère une forme de privatisation *et la perception de l'espace disparaît graduellement, remplacée par la vision de lotissements résidentiels linéaires qui sont une juxtaposition de projets individuels s'intégrant rarement à l'environnement*

### 3. Premières pistes de chantiers à investir

- une recommandation transversale à l'ensemble du rapport est la nécessité de rencontrer les critères réglementaires en vigueur dans le droit wallon d'une part, d'exploiter une série de mécanismes et outils qui ne le sont pas encore d'autre part.
- dans le domaine de la protection du patrimoine, la Commission souligne que *quatre pistes peuvent être explorées et le sont déjà en partie :*
  - *le classement ; l'inventaire recense une longue liste de bâtiments qui méritent le classement ; celui-ci n'empêche toutefois pas certains éléments de disparaître (le moulin de Vérionplanque à Mainvault) ou de tomber en ruines (le château de Grand Champ à Meslin l'Évêque),*
  - *l'utilisation de l'inventaire du patrimoine dans l'examen des dossiers d'urbanisme,*
  - *la sensibilisation, à travers par exemple les années thématiques du petit patrimoine,*
  - *la mise en valeur par le biais de brochures ou de circuits de promenades*

Elle souligne aussi que la zone d'aménagement différé de Ghislenghien (ZAD n° 13) s'étend sur le site de l'ancienne abbaye de Ghislenghien : il s'agit d'un site remarquable et d'un poumon de verdure au centre du village qu'il conviendrait de pouvoir préserver.

- Implicitement, la commission invite à évaluer l'impact paysager de certains projets de mise en œuvre de Z.A.D. : *l'analyse des zones d'aménagement différé à travers la carte d'évaluation paysagère laisse entrevoir un certain nombre de problèmes qui risquent de se poser en cas de mise en œuvre de ces zones.* Il est spécifié que préserver de la qualité des zones d'intérêt paysager ou des points de vue remarquables nécessite une politique active de la part de la commune. Plus largement, la commission estime que le paysage athois mérite un programme de requalification paysagère en liaison avec des circuits de promenade et sur base d'une réflexion à mener sur l'espace agricole. Elle devrait également viser à renforcer le maillage écologique.

- la commission invite à agir sur l'aménagement du territoire pour maîtriser l'énergie. Une invitation reçue et relayée par les membres de la commission énergie (cf. infra). Elle propose pour ce faire *d'utiliser les instruments d'aménagement du territoire disponibles pour favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie sur le territoire communal, notamment :*
  - *le schéma [de structure] qui est un document d'orientation, de gestion et de programmation du développement du territoire communal ;*
  - *le plan qui est un instrument de planification définissant les zones d'affectation du sol et leur configuration ;*
  - *le règlement qui est un instrument définissant des règles génératrices de droit et d'obligation relatifs à l'occupation et à l'utilisation d'un fonds. Il porte sur la morphologie du bâti et l'organisation de l'espace public ;*

*La logique voudrait que la commune réalise d'abord un schéma d'orientation et élabore ensuite des plans d'aménagement et/ou un règlement. Pratiquement, compte tenu du temps nécessaire à la réalisation de chacune de ces étapes, la commune peut d'abord définir des recommandations portant sur certaines parties identifiables du territoire tels que les nouveaux lotissements.*

Elle invite également à sensibiliser les candidats bâtisseurs à la construction et/ou à la rénovation ainsi que les architectes et promoteurs.

- De même elle évoque la pertinence et la nécessité d'avoir un plan de mobilité à l'échelle de la commune.

De nombreux exemples de dispositions en matière énergétiques et de mobilité émaillent la fin du rapport. A titre d'exemple, l'intégration de prescriptions énergétiques dans le RCU (règlement communal d'urbanisme).

#### **4. Indicateurs suggérés par la Commission**

Le rapport contient un nombre important d'indicateurs proposés (et souvent quantifiés) qu'il serait sans doute trop fastidieux de reprendre ici dans un document de synthèse. Certains de ces indicateurs mériteraient d'être sélectionnés pour leur caractère particulièrement pertinent au regard des enjeux identifiés. Nous annexons à ce rapport les indicateurs proposés qui concernent par ailleurs les travaux d'autres commissions.

### 4.3. Energie

La thématique énergétique a été abordée par la Commission qui s'est réunie à huit reprises dans une double dimension : les économies de consommations d'énergie, avec un accent particulier mis sur le bâti sous toutes ses formes (habitat, lieu de travail, bâtiment public,..) ; et la production d'énergie.

La question des énergies nécessaires aux déplacements et à la mobilité n'a pas été traitée, une attente étant exprimée de travailler de manière conjointe avec les commissions mobilité et aménagement du territoire.

#### 1. Description de la situation actuelle

La Commission énergie positionne ses travaux dans le contexte énergétique et socio-économique international : raréfaction des ressources énergétiques conventionnelles, évolution démographique mondiale, changements climatiques sont quelques uns des enjeux évoqués dont l'impact sur une commune comme Ath est difficile à mesurer mais sera réel. Les efforts réalisés ici et ailleurs en matière de production d'énergie renouvelable ou d'amélioration de l'efficacité énergétique et de diminution des gaz à effets de serre (GES) sont des premiers effets tangibles.

La Commission évoque également le cadre européen, de plus en plus contraignant et les projets développés en sens divers pour atteindre les objectifs fixés.

Enfin, en Belgique, l'énergie ressort à la fois des compétences fédérales (sécurité d'approvisionnement, régulation des marchés de l'électricité et du gaz) et de la Région wallonne, compétente dans les autres secteurs de l'énergie, mais aussi dans le domaine de l'aménagement du territoire ou celui de la mobilité.

Ces deux niveaux de pouvoirs sont déterminants de par les investissements qu'ils décident (par exemple : l'éolien off-shore) et par les cadres qu'ils mettent en place : mesures fiscales au plan fédéral, aides à l'investissement (isolation, panneaux solaires, etc.) au niveau wallon. La Wallonie remplit également, entre autres, des missions importantes en termes de sensibilisation (via les guichets de l'énergie) et de soutien à des projets de production d'énergie renouvelable.

Les constats qui sont exposés ci-après concernent la Belgique et / ou la Wallonie. Ils peuvent être extrapolés, dans l'état actuel des choses, à une ville comme Ath qui ne se distingue pas par des éléments spécifiques en matière de production ou de consommation d'énergie :

En ce qui concerne l'**électricité**, la production électrique belge dépend à près de 60 % de centrales nucléaires. Ce volume est produit par sept réacteurs. La production d'électricité renouvelable est inférieure à 10%. La majorité des outils de production d'électricité n'appartient plus à des entreprises belges. Les réseaux électriques actuels ne permettent pas un développement de nombreuses sources de production décentralisées de petite puissance.

Pour le consommateur, la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz initiée en 2007 a multiplié les intervenants. Sa mise en place n'a pas donné lieu aux diminutions de coûts attendus.

La dépendance de la Belgique aux **combustibles fossiles** est également importante. Gaz et mazout – les principales sources de chauffage des bâtiments en Belgique –

proviennent de régions du monde où la stabilité géopolitique n'est pas forcément assurée. Ces sources sont par ailleurs soumises aux fluctuations monétaires. Le niveau d'isolation des habitations privées en Belgique est largement perfectible. La Commission indique qu'il est équivalent à celui d'un pays comme le Portugal. Les bâtiments du secteur tertiaire (administrations publiques, mais aussi commerces, banques, etc.) ne sont pas en reste.

En Wallonie, les données de consommation se présentent comme suit (extrait du rapport de la Commission) :

- la consommation domestique représente 30% des consommations énergétiques finales ; l'industrie 45% et le transport 25% ;
- les consommations énergétiques globales moyennes du logement en Région wallonne sont constituées de 78% en combustibles et 22% en électricité. Pour l'industrie le rapport est de 81% de combustibles et 19 d'électricité. Quant au tertiaire, les niveaux sont de 56% pour les combustibles et de 44% pour l'électricité ;
- la ventilation de la consommation d'énergie au sein d'un ménage est de 57% pour le chauffage, 28% pour le transport automobile, 7% pour l'eau chaude sanitaire, 5% pour l'électroménager et l'éclairage, 3% pour la cuisson ;
- les consommations électriques cachées représentent en moyenne 13% des consommations électriques globales. Les supprimer équivaldrait à stopper un réacteur nucléaire.

Le secteur industriel s'est engagé dans des accords de branche avec la Wallonie, qui l'a amené à réduire substantiellement ses consommations et par conséquent le volume des GES liés à son activité. Les secteurs résidentiel et tertiaire sont beaucoup plus « lourds » à traiter : volume d'acteurs important, importance des moyens à mobiliser, attachement à des comportements de mobilité individuels.

Les mécanismes évoluent cependant rapidement et il peut également être intéressant de relayer ceux que le rapport met en évidence et qui impacteront rapidement les Atohis comme les autres habitants de Wallonie : (extrait du rapport)

- l'intégration des phases successives de la Performance Énergétique des Bâtiments assurera une meilleure prise en compte des données énergétiques lors de la construction ou rénovation lourde de l'ensemble des bâtiments ;
  - l'entrée en vigueur de la certification énergétique devrait avoir un effet levier sur le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments ;
  - la Procédure d'Avis Énergétique (P.A.E.) permet à tous citoyens de connaître dans l'ordre croissant les améliorations énergétiques de son logement ainsi qu'une estimation des coûts et temps de retour escompté ;
- [...]

D'autres dispositifs et fonds à l'attention des producteurs d'électricité, des entreprises et du secteur public appuieront une tendance générale à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

On soulignera encore que la Commission énergie fournit des chiffres et estimations sur les consommations athises en matière d'électricité et de combustibles, démontrant un besoin d'affiner la collecte de données pour disposer d'un diagnostic plus fin de la commune en matière de consommation énergétique.

On ne dispose par ailleurs pas de données sur le potentiel de production énergétique installé sur la commune. Le sujet est évoqué à partir des potentialités locales existantes (hydro-électricité, biomasse et ressources ligneuses, éolien et réseaux de

chaleur). Le rapport souligne la faiblesse de l'entité athoise en ce domaine eu égard au potentiel existant.

## **2. Identification des principaux enjeux**

La commission isole quatre enjeux pour Ath en matière énergétique :

- maîtriser le budget énergétique ;
- montrer l'exemple en matière de gestion énergétique ;

Pour ces deux points, on indiquera que le coût de l'ensemble des factures énergétiques de la commune (chauffage, électricité, éclairage public, carburants, entretien des installations) est de l'ordre de 1.275.000 € par an soit près de 4 % du budget annuel.

- anticiper et se préparer à l'entrée en vigueur en droit Wallon des directives européennes comme les phases successives de la Performance Énergétique des Bâtiments, la certification énergétique, ... ;
- assurer une participation large de tous les acteurs, fédérer les énergies, encourager les initiatives.

## **3. Premières pistes de chantiers à investir**

Les travaux de la commission énergie proposent un argumentaire sur la nécessité d'économiser de l'énergie à Ath. Celui met en évidence :

1. la nécessité de diminuer l'empreinte écologique en se fixant des objectifs supérieurs à ceux qui sont affichés par l'Europe et en développant la prise en compte par tout un chacun de l'importance de sa responsabilité propre et/ou la responsabilisation de tous (importance du comportement consommateur : agriculture, cycle court, mobilité, ... ) ;
2. la nécessité de garantir un accès à l'énergie pour tous, en prenant en compte les besoins des plus précarisés et en soulageant les factures par des économies efficaces ;
3. le potentiel de développement économique de la thématique énergétique : ce potentiel est réel alors que l'entité athoise ne contient pas un grand nombre de professionnels capables d'apporter des réponses dans le domaine des économies d'énergie. La piste d'un soutien structurel communal pour susciter l'initiative privée sur le sujet est évoquée ;
4. la nécessité de fédérer les forces existantes à différents niveaux . Les structures athoises (acteurs communaux - conseiller énergie commune et C.P.A.S. - ; architectes, auditeurs agréés, maison culturelle, entreprises commerciales évoluant dans le secteur, CRDD, Nature et Progrès, initiative citoyenne) semblent développer peu de contacts et se connaissent mal, de même qu'elles connaissent mal ce qui est possible en activant les leviers régionaux.
5. l'importance d'une sensibilisation et d'une communication claires et omniprésentes afin de responsabiliser en vue de modifier les comportements : La mise en place de systèmes d'économie d'énergie est bien plus aisément réalisable (techniquement,

financièrement,...) que la mise en place de système de production d'énergie. Le potentiel de gain énergétique à court terme est bien plus important par les économies que par la production.

6. l'importance d'un espace commun d'éducation et de formation aux acteurs locaux intervenants dans les domaines de l'énergie et du développement durable.

Ces deux derniers points doivent permettre de lever l'obstacle culturel que constitue la notion d'économie d'énergie dans le grand public, assimilé à des notions de restriction, de privation et d'investissements inaccessibles : *Le message « Consommer toujours mieux » doit remplacer le message « Consommer toujours plus ».*

7. Mettre en évidence les gains financiers liés à des stratégies de réduction. Aux dires de la commission, *la méconnaissance des aides possibles et des temps de retour est grande. Une lacune de communication existe. C'est pourquoi il est essentiel, et ce pour tous les publics, de faire passer le message qu'un euro investi dans l'isolation de ses installations est économiquement 6 fois plus rentable que de l'investir dans certains systèmes de production.*

8. En matière de production d'énergie, envisager des stratégies coopératives visant notamment à maximiser l'utilisation de ressources locales et donc une forme d'autonomisation. L'exemple est donnée d'un groupement d'achat d'installations solaire thermique qui semble avoir été une expérience fortement appréciée. L'intérêt à rééditer ce mécanisme pour d'autres systèmes de production ou d'économies paraît grand.

9. Il s'agit aussi de développer une vision plus globale et plus précise du potentiel en énergies renouvelables de l'entité athoise et de proposer des incitants communaux à les valoriser.

Nous reprenons par ailleurs intégralement ci-dessous les pistes de développement envisageables telles que mises en évidence à la fin du rapport de la commission :

### **Pistes envisageables de développement**

#### *Agenda 21*

*La réflexion en Commission a montré des limites dans le cas de certaines thématiques. Il serait opportun que dans le prochain « tour » de l'Agenda 21, il n'y ait plus uniquement des travaux en Commission mais aussi par « thématique » regroupant l'ensemble des commissions susceptibles d'être concernées.*

#### *Matières énergétiques*

*Tout au long de ce premier cycle, la pertinence de la mise en place d'une structure permettant d'établir les échanges et contacts entre les associations et services communaux locaux a largement été démontrée. La réalisation d'un projet commun (fiche de scan énergétique, document de vulgarisation,...) ne pourra que prouver l'efficacité de ce concept.*

*Soutenir l'initiative individuelle, inciter à la réflexion/création par la mise sur pied d'un « concours » par la ville d'Ath donnera un signal clair à la population quant à l'importance donnée par les élus à la thématique énergétique.*

*Renforcer la communication sur les problématiques énergétiques au niveau local via des médias comme la Vie Athoise doit jouer un rôle dans l'incitation aux bonnes pratiques. Ces médias sont bien entendu des canaux privilégiés pour également évoquer les incitants et aides financières à disposition (Primes Région wallonne, prêts à taux zéro, déduction fiscale,...).*

*L'accès pour tous à l'énergie et les revenus pour tous de l'énergie ont été tout au long de ce cycle un thème récurrent. Envisager de mettre sur pied des structures du type coopérative lors de projets de production énergétique semble bénéfique à plus d'un titre. En dehors du partage et de la relative autonomie que ce type d'association représente, elle a également un rôle important dans la sensibilisation et dans l'identification des citoyens. Un outil dont ne devrait se passer la ville d'Ath si l'occasion se présente.*

*Se servir de la thématique énergétique afin de renforcer les liens sociaux est une réelle opportunité. Dans le cadre du développement économique wallon, embrayer, pour la ville, sur le volet isolation des bâtiments ne peut qu'être porteur. Utiliser l'isolation comme vecteur de remise au travail et/ou d'économie sociale donnerait un signal clair à la population quant à l'implication de la ville dans la chasse au gaspillage énergétique. Signal double grâce à la mise en place d'une réelle filière « professionnalisante » dans un secteur en plein essor.*

#### **4. Indicateurs suggérés par la Commission**

Aucun. Voir cependant l'annexe 1.

## 4.4. Mobilité

Les différents procès-verbaux de la Commission mobilité démontrent un travail d'inventaire très pointu et la mise en évidence de nombreuses situations particulières propres à la ville, pour l'essentiel liées à quatre ou cinq problématiques majeures. Nous ne les relayons pas toutes ici, les documents étant relativement exhaustifs, et essayons de résumer les grandes lignes des différents débats.

### 1. Description de la situation actuelle

Parmi les constats objectifs que l'on peut dresser dans le domaine de la mobilité, le premier qui émerge est celui de l'existence de problématiques liées à l'attractivité du pôle administratif, commercial et scolaire du centre-ville d'Ath : la population scolaire provient de lieux situés parfois au-delà de 20 kilomètres des établissements et s'y rend majoritairement en voiture. L'attachement à la voiture reste prépondérant et constitue un phénomène à corriger ou, à tout le moins à atténuer.

L'organisation de la mobilité dans le centre d'Ath a été au cœur de nombreux débats. Elle prête le flanc à plusieurs critiques parfois contradictoires : étroitesse et état des trottoirs, encombrement par les terrasses, absence de pistes cyclables et de desserte de transports en commun dans le centre, densité de la circulation, présence de parkings payants et sévérité de l'application des règles.

Ces remarques sont caractéristiques de la situation de nombreux centres-villes (et souvent, des hyper-centres ou cœurs historiques des villes) où il est parfois difficile d'arbitrer entre modes doux et place à la voiture. Pour les membres de la Commission « Mobilité », l'organisation de la circulation à Ath, partiellement canalisée par un mini-contournement du centre, est *opportune*, va dans le bon sens et pourrait être encore améliorée par une série de mesures (voir ci-dessous), au cœur desquelles on devine une volonté de limiter la pénétration des véhicules dans le centre et de renforcer la sécurité de tous les types d'usagers, y compris les clients des parking et les personnes à mobilité réduite. Certains carrefours et ponts dangereux doivent connaître des améliorations qui paraissent souvent simples à mettre en œuvre.

La population habitant Ath centre s'y déplace apparemment facilement à pied ou en vélo. Ath semble présenter des conditions favorables à l'utilisation de ces modes, davantage que de la voiture quand il s'agit de parcourir des distances inférieures à 5 km. Les parkings payants semblent être un argument décourageant l'usage de la voiture. L'organisation du stationnement est cependant perçue comme perfectible par les participants, notamment en ce qui concerne les moyens de contrôle, la nécessité de favoriser la rotation des véhicules et la place laissée aux riverains.

Les participants de la commission sont d'avis que des investissements sécuritaires et une sensibilisation en matière d'utilisation des modes doux (vélos et marche à pied) pourraient contribuer à renforcer leur pratique. La pratique du vélo appelle notamment, outre des efforts de sensibilisation, une signalisation adaptée et surtout des lieux de parcage et une meilleure accessibilité à certains lieux (tunnel de la gare) ou chemins.

L'organisation des transports en commun paraît peu flexible. Elle s'organise en étoile à partir de et vers Ath et est ciblée sur les flux scolaires et domicile-travail et donc « sature » aux heures de pointe. Elle n'est pas idéale en termes de desserte du centre-ville. La circulation automobile connaît également ces phénomènes d'engorgement aux heures de pointe. Le train est par contre attractif pour près d'un tiers de la population scolaire.

L'organisation de la mobilité dans les villages est moins évoquée par les travaux de la Commission, à quelques exceptions près

- l'axe menant au Parc Paradisio et la traversée du village de Gibecq ;
- le trafic de camions à Meslin-L'évêque et Ghislenghien dans des artères peu adaptées à leur passage

Des pistes d'action sont proposées pour ces différents points.

Par contre, les questions de mobilité liées à des projets résidentiels (extension de zones d'habitat) sont évoquées dans le sens de craintes d'une intensification du trafic et de besoins d'aménagements supplémentaires. L'accroissement démographique d'Ath suscite donc des besoins d'anticipation en matière de besoins de mobilité dans un sens que les membres de la Commission ont déjà mis en évidence : *ces extensions de l'habitat devront faire l'objet d'un examen approfondi car elles auront un impact important sur la mobilité et il faudra veiller à ce que les nouveaux habitants de ces quartiers aient un accès aisé vers le centre ville, pas seulement par la voiture mais également par les autres moyens de transport comme le vélo et la marche à pied. Ils répètent une fois de plus la nécessité d'attirer les habitants vers le commerce local.*

La sécurité routière est un autre point majeur mis en évidence par la commission mobilité. Le constat est fait que, sur la commune, les dépassements de la vitesse sont nombreux, aussi bien dans le centre qu'en dehors de l'agglomération malgré la présence assurée par les services de police. La situation à proximité des écoles est notamment mise en exergue. Le constat est également fait que les investissements physiques réalisés pour ralentir la vitesse n'ont pas toujours été des plus justifiés (ex. des ralentisseurs « en plein champs »).

On soulignera encore, en matière de mobilité l'initiative d'une consultation réalisée par les jeunes du Conseil Consultatif des Jeunes à Ath (CCJA)<sup>7</sup> sur la question particulière des usagers faibles et des sens uniques limités auprès d'un échantillon de près de 120 habitants (jeunes et moins jeunes).

## 2. Identification des principaux enjeux

Quatre groupes d'enjeux sont mis en évidence par les travaux de cette commission :

1. l'organisation générale de la Circulation et la nécessité de traiter certains *points névralgiques*. Il apparaît, d'un œil extérieur que la logique de limitation de la pénétration des véhicules dans le centre n'est pas entièrement aboutie, notamment en exploitant la proximité de lieux de parking très proches de ce centre. Les membres de la commission pointent également la problématique de la *desserte des écoles* cause de nombreux chaos et de pollution.

2. l'organisation du stationnement. Les membres de la commission sont d'avis qu'il *convient d'assurer une rotation des véhicules sur les emplacements de stationnement*, tout en *estimant que les moyens de contrôle actuels ne sont pas adaptés*. Ils souhaitent par ailleurs que *le stationnement des riverains soit favorisé par rapport aux autres formes de stationnement pour améliorer leur qualité de vie*. Cette équation paraît difficile à résoudre vu de l'extérieur sans une forme d'arbitrage dans un sens ou dans l'autre.

---

<sup>7</sup> Ci-après dénommé « sondage CCAJ »

3. le développement de mesures en faveur des piétons et des cyclistes, dans une optique de sécurisation et de sensibilisation : *un état d'esprit doit s'installer pour qu'à l'avenir les voiries soient aménagées en fonction principalement de ces usagers et que des mesures réglementaires soient prises en leur faveur.* Ceci va dans le sens du premier enjeu.

4. Enfin, un appel est lancé par la commission pour la sauvegarde des sentiers.

L'ensemble révèle donc des préoccupations qui vont dans le sens d'une meilleure mobilité pour les modes doux au risque, peut-être, de contraindre un peu plus l'usage de la voiture dans l'entité. C'est un choix de long terme qui peut être fait mais qui doit naturellement être assumé politiquement et discuté avec les habitants de la commune.

La commission insiste sur la nécessité *de changer les mentalités de manière à ce que l'usager, dans ses déplacements en ville, abandonne sa voiture quand il n'en a pas vraiment l'usage pour se déplacer à pied ou à vélo.*

### **3. Premières pistes de chantiers à investir**

Dans une optique d'amélioration de la mobilité à Ath et de mise en place de solutions durables, les pistes suivantes sont avancées (extrait de quelques mesures proposées) :

- mettre en place un système de navettes des faubourgs vers le centre ;
- aménager des pistes cyclables et renforcer la sécurité piétonne (trottoirs en mauvais état et glissants) et cycliste ;
- instaurer des sens uniques limités accessibles aux vélos (mesures désormais appliquée) ;
- envisager un système de location de vélos à coût raisonnable ;
- encourager les transports pour les personnes à mobilité réduite (solid'Ath, Taxistop)
- encourager les comportements civiques : respect des passages pour piétons et interdictions de parking pour les automobilistes, nettoyage et entretien des trottoirs pour les citoyens et la commune.
- multiplier les signaux lumineux à message variable qui s'allument aux heures d'entrées et de sorties d'écoles pour imposer la zone 30 et éventuellement, assurer une présence sécurisante aux abords des écoles (stewards urbains).
- mettre en œuvre, en les évaluant précisément, des mesures visant à la réduction de la vitesse sur les routes de l'entité : *Les membres sont d'avis que si des travaux doivent être réalisés en la matière, ils ne devraient s'envisager que s'ils sont toutefois parfaitement justifiés et après une étude objective des vitesses réellement pratiquées dans les rues concernées pour ne pas arriver à des dérives comme on en a connu dans certaines voiries qui ont vu apparaître des ralentisseurs en plein champs. Certains membres trouvent que les aménagements sur la route d'Isières sont parfois insécurisants. Pour ce faire, l'utilisation des radars préventifs qui enregistrent les vitesses ou d'analyseurs de trafic est à recommander pour avoir une idée précise des vitesses réellement pratiquées dans les rues concernées.*

Les jeunes interpellés dans le cadre du sondage CCJA ne semblent pas exprimer d'attentes particulières en matière de mobilité, si ce n'est en termes de fréquence et d'accessibilité aux transports en commun. On soulignera cependant leur bonne réceptivité aux enjeux des transports moins polluants et au respect de l'environnement. Un acquis à renforcer et à exploiter.

#### 4. Indicateurs suggérés par la Commission

La commission a retenu les thématiques suivantes comme pertinentes pour la recherche d'indicateurs :

- *Les statistiques de vitesses moyennes par tronçon de voirie.*
- *La densité du trafic.*
- *La longueur des pistes cyclables.*
- *La superficie des trottoirs.*
- *Le nombre de voitures du parc automobile athois.*
- *la densité du nombre de voitures par habitant.*
- *Le bruit lié à la circulation.*
- *le nombre d'élèves pratiquant le vélo sur le chemin de l'école.*

## 4.5. Economie et emploi

Le rapport final des travaux 2010 de la Commission économie comprend un important volet diagnostic dont certains aspects ont déjà été abordés dans les autres chapitres et sur lesquels nous ne revenons pas ici. Il identifie ensuite une série de priorités en matière socio-économique qui font également écho aux travaux d'autres commissions mais qui ont aussi leur logique propre. Dans le texte qui suit nous donnons la préférence aux commentaires des indicateurs qu'aux indicateurs eux-mêmes. Les rédacteurs du rapport ont naturellement toute liberté pour nous corriger dans ces appréciations.

*En préambule aux propositions qu'il formule, le rapport précise que l'ensemble du texte rédigé collectivement par les membres de la commission devra être impérativement soumis aux autres commissions de l'Agenda 21 Local et croisé avec leurs résultats, enrichi de leurs approches pour « réintégrer » l'économie et l'emploi dans une approche transversale, intégrée et novatrice. Si chaque thématique étudiée dans l'Agenda 21 comporte un volet socio-économique et peut alimenter ou amender nos réflexions et propositions, de même notre « approche socio-économique globale et durable » interroge les autres travaux. [...] les développements économiques de demain passent par l'innovation et l'efficacité mais cette « économie de la connaissance » nécessite en amont une éducation et une formation tout au long de la vie à repenser fondamentalement. La question de l'énergie et celle de la raréfaction des ressources sont au cœur des adaptations voire des mutations socio-économiques à mener de toute urgence...*

### 1. Description de la situation actuelle

En **matière d'emploi**, Ath présente un taux d'activité de 71,4%, un taux d'emploi de 61,6% et un taux de chômage de 13,6%. Ces chiffres sont meilleurs que ceux de la Wallonie, même si un taux de chômage supérieur à 10 points reste un indicateur très préoccupant.

Ath connaît cependant, depuis 2000 une hausse significative du nombre de salariés (+11,3%) et présente la particularité de les voir œuvrer en majorité dans les services marchands. L'emploi public et non-marchand sur Ath représente 38,4% pour près de 10 points de plus à l'échelle régionale. 2841 postes de travail ont été créés entre 2000 et 2007, principalement dans le secteur des transports et télécommunications et de la fabrication du matériel de transport. Mais c'est le secteur de l'immobilier, location et services aux entreprises qui a connu le développement le plus significatif sans doute imputable à la croissance démographique.

L'emploi indépendant représente, à Ath, 1.977 personnes dont 65,1% d'hommes et 34,9% de femmes. On soulignera que ces données précèdent la crise financière qui affecte actuellement l'économie mondiale.

Ath se caractérise par une part de l'emploi industriel qui reste intéressante (près de 20%), en lien notamment avec deux structures présentes sur la commune dans la catégorie des entreprises de 500 à 999 travailleurs. Au total, les 10.110 postes de travail sont répartis sur 637 établissements. 6 de ces établissements concentrent près de 30% de l'emploi local. La part des ouvriers salariés sur le territoire est donc non négligeable, y compris dans le secteur de la santé et de l'action sociale.

Le diagnostic indique encore que *190 frontaliers français occupent les postes de travail athois (soit 2% de l'ensemble). Ils sont occupés principalement dans les secteurs*

suivants : 37,4% sont dans «Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques »; 10,0% dans «Autres services fournis principalement aux entreprises» et 8,4% dans «Santé et action sociale ».

La structure des chiffres relatifs à la **demande d'emploi (DDE)**, si elle connaît une tendance baissière (-100 demandeurs entre 2006 et 2010), présente certaines constantes : plus le niveau de diplôme est faible, plus grand est le volume de DDE concernés. La part des non-belges dans ces chiffres est faible, tandis qu'il est difficile de dégager des tendances sectorielles ou par catégorie d'âge. Une bonne partie du chômage existant semble néanmoins structurel.

L'analyse des données relatives aux **revenus** positionne également Ath de manière favorable par rapport aux référents provincial et régional. Le revenu moyen par déclaration y est même proche de la moyenne nationale, le revenu médian<sup>8</sup> étant encore plus proche. Quant au revenu moyen par habitant<sup>9</sup> il y est supérieur. L'attractivité de la commune pour les population à revenus moyens à élevés est donc réelle, même si cela ne cache pas toujours de fortes disparités et des réalités sociales contrastées.

Le rapport contient également des données relative à la **situation commerciale** de la ville. Hormis l'absence d'hypermarché – ce qui n'est pas forcément négatif au vu de l'évolution du monde de la grande distribution – Ath présente un mix commercial varié et relativement riche.

La dynamique économique déjà partiellement évoquée ci-dessous, présente également quelques traits favorables : un nombre de faillites à la baisse – malgré la crise – et dans une logique inverse de ce que l'on peut observer ailleurs en Wallonie ; une attractivité des zones d'activité économique – avec des investissements majeurs enregistrés ou à venir – ainsi qu'une dynamique entrepreneuriale encourageante.

Sectoriellement, outre les difficultés relatives à l'agriculture déjà évoqués, c'est surtout le secteur commercial qui semble mettre en avant une série de difficultés que l'on a pressenties à la lecture des travaux de la commission mobilité : parking, sécurité, accessibilité. En outre, des craintes sont exprimées sur la concurrence – virtuelle à ce stade ? – des centres commerciaux et sur le déséquilibre de l'offre commerciale. Un cri d'alarme est lancé pour ce secteur : *le commerce athois, à l'image du secteur dans son ensemble, semble en mauvais état. Il y a de fortes chances pour que ce qui est actuellement une tendance ne le soit plus d'ici quelques années. C'est en tous les cas le risque si rien n'est entrepris dans le domaine du commerce local.* Ce secteur, ainsi que le secteur de la construction évoquent des pénuries de qualifications de même que des difficultés conjoncturelles ( ?) et réglementaires.

Le tableau qui suit, extrait du rapport de la commission, synthétise les forces, faiblesses, opportunités et menaces mises en avant par les participants et comporte déjà quelques propositions formulées comme opportunités de même qu'il met en évidence des 'contradictions' entre la dynamique économique à l'œuvre dans la commune et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable (par exemple le développement de la logistique) :

---

<sup>8</sup> revenu attaché à la déclaration se situant au centre de la série, les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur du revenu. Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : La moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

<sup>9</sup> rapport entre le revenu total net imposable et la moyenne de la population au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre.

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<i>Proximité des grands espaces urbains (Bruxelles, Lille, Mons...)</i>	<i>Faiblesse linguistique</i>
<i>Accessibilité Est-Ouest satisfaisante</i>	<i>Absence de grands centres de décision</i>
<i>Bonne présence des structures sociales</i>	<i>Manque de développement du secteur touristique</i>
<i>Réseau d'enseignement secondaire développé et diversifié</i>	<i>Faible dynamisme entrepreneurial</i>
<i>Environnement naturel de qualité</i>	<i>Faibles relations transfrontalières</i>
<i>Patrimoine historique et culturel</i>	<i>Atonie des pôles urbains</i>
<i>« Au centre de l'Europe »</i>	<i>Absence de communication d'une stratégie globale de développement de la région</i>
<i>Potentiel de R&amp;D</i>	<i>Faible utilisation des énergies renouvelables</i>
<i>Amélioration de l'environnement urbain : pas de zones industrielles et urbaines</i>	<i>Nombre de jeunes demandeurs d'emploi qui n'ont pas de diplôme</i>
<i>Tissu industriel présent</i>	<i>Problème de manque de motivation (jeunes)</i>
<i>Croissance de la population</i>	<i>Problème des demandeurs d'emploi inemployables</i>
<i>Enseignement (nombre et qualité des établissements notamment dans le secondaire)</i>	<i>Pôle logistique = beaucoup de transport, beaucoup de poids lourd =&gt; peu compatible avec le développement durable</i>
<i>Formations de l'appel à projets du Forem dispensées sur le territoire</i>	<i>Nécessité de réorienter les formations professionnelles vers des filières compatibles avec le développement durable.</i>
<i>Situation plus favorable que dans les communes similaires de la région et que dans la RW</i>	<i>Taux de chômage élevé</i>
<i>Main d'œuvre disponible pour de la création d'activité</i>	<i>Réseau d'enseignement supérieur faible, universitaire inexistant</i>
<i>Mobilité possible via transport ferroviaire, les canaux, les autoroutes proches</i>	<i>Poids de la main d'œuvre non qualifiée (50%)</i>
<i>Demande d'emploi en hausse (plus forte que les communes voisines)</i>	<i>Accessibilité Nord-Sud insatisfaisante (Paris-Amsterdam)</i>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<i>Perspectives d'emploi en augmentation</i>	<i>Inadéquation de l'emploi et des qualifications</i>
<i>Développement de nouvelles filières industrielles</i>	<i>Insécurité économique &amp; aggravation des disparités sociales</i>
<i>Centre de compétence dans les métiers verts</i>	<i>Tensions institutionnelles belges : proximité de la frontière linguistique</i>
<i>Rajeunissement de la population</i>	<i>Concurrences des Régions voisines</i>
<i>Changement de paradigme: de la technologie à la méthodologie</i>	<i>Rigidité du marché du travail</i>
<i>Formation continuée tout au long de la vie et augmentation des qualifications et de la polyvalence</i>	<i>Marginalisation au sein de l'espace européen</i>
<i>Collaboration avec les autres régions (Wallonie, Flandre, Nord France)</i>	<i>Nouvelles économies émergentes</i>
<i>Proximité des grands pôles européens</i>	<i>Mobilité du capital humain de haut niveau « Fuite des cerveaux »</i>
<i>Renforcement de la logique territoriale</i>	<i>Prédominance des régions à forte concentration technologique</i>
<i>Développer un pôle d'agriculture biologique local, créateur d'emplois locaux et non délocalisables, pour favoriser les filières courtes et la qualité des produits (faire venir du bio de l'autre bout du monde est un non sens)</i>	<i>La crise mondiale fait peur aux investisseurs qui hésitent à mettre en œuvre des projets innovants et/ou à engager</i>
<i>La crise actuelle est l'occasion de remettre en question les projets socio-économiques et de les réorienter vers des filières plus durables et génératrices d'emploi</i>	<i>La notion de croissance économique semble rester un objectif (= une nouvelle religion ?) alors qu'une croissance continue et infinie est impossible dans un monde fini, et aussi incompatible avec le</i>

	développement durable
Transports en commun (train) => accès vers Bruxelles	Crise économique et financière
Nombre d'emploi disponibles sur la commune (notamment zoning de Ghislenghien)	Problèmes de mobilité (exemple: se rendre au zoning de Ghislenghien par les transports en commun)

## 2. Identification des principaux enjeux

Le premier enjeu mis en avant par la commission est, sans surprise, celui du chômage : *en cette matière, l'enjeu principal de l'Agenda 21 consiste à envisager un emploi valorisant pour chacun(e) à moyen terme puisque nous héritons d'un chômage structurel qui ne peut être résorbé à court terme.*

Un deuxième enjeu mis en évidence est celui que nous décodons comme la nécessaire évolution des valeurs des acteurs athis : *il s'agit d'obtenir qu'un maximum d'entreprises et de services athis et régionaux, petits et grands, répondent aux besoins et aux enjeux de sens et de valeurs tels que Le respect de l'environnement, du climat, de la nature, de la santé, Le maintien d'une agriculture raisonnée et familiale et le développement de l'agroalimentaire local ou encore La solidarité avec les peuples du tiers-monde.* D'autres principes comme une consommation de proximité et de qualité ou une vie de qualité par le développement social et culturel induit par les entreprises locales sont étayés dans le rapport et résonnent avec le travail des autres commissions.

Le maintien du commerce local fait figure d'enjeu majeur également à la lecture du rapport.

## 3. Premières pistes de chantiers à investir

La commission formule plusieurs propositions que nous relayons ici sans entrer dans l'ensemble des détails du rapport par souci de synthèse. Soulignons cependant que chacun des points présentés ci-dessous est agrémenté de solutions opérationnelles et méthodes de travail intéressantes à débattre.

1. Dynamiser le commerce de proximité (par une série de mesures intelligentes proposées en pp. 19 et 20) en redynamisant l'activité du cœur de ville, mais surtout en décourageant l'installation de centre commerciaux en périphérie.

2. Favoriser les circuits courts, la consommation locale et les dynamiques coopératives en positionnant la ville – institution publique – comme exemplaire dans cette démarche : *la Ville devrait encourager la mutualisation d'un certain nombre d'équipements et de services (pour le chauffage, l'habitat, la production d'énergie, les citernes d'eau de pluie, les jardins, potagers, mais aussi le secrétariat partagé, les groupements d'employeurs, ...) qui peuvent être plus performants à une échelle collective plutôt qu'individuelle.*

3. Favoriser un terreau d'entreprises qui s'investissent dans le développement durable : *il est essentiel de soutenir par une communication adaptée la valeur exemplative de ces efforts, qu'ils soient spontanés (nouvelles entreprises orientées DD) ou qu'ils procèdent d'adaptations majeures et objectives d'installations et processus existants : l'exemple de la Floridienne est édifiant. Hier tant décriée, l'entreprise est aujourd'hui résolument tournée vers l'avenir en jouant la carte de*

*l'entreprise responsable sur le plan environnemental et sociétal. Mais des petites entreprises comme la Brasserie des Légendes adoptent des raisonnements et des pratiques qui intègrent, sans en faire de publicité, les principes du DD : circuits courts, économies d'énergie et d'eau, ...*

*Parmi les idées avancées, pointons à titre exemplatif celle qui envisage un positionnement de la Ville vis-à-vis d'IDETA et du « Conseil de développement Wallonie picarde » en tant que territoire « durable », soucieux d'accueillir des investissements, projets et activités en phase avec le développement durable [...].*

4. Développer des zones d'activité économique durables en les évaluant et les connectant aux réalités de la ville.

5. Valoriser et inciter l'implantation de certains types d'activités difficilement délocalisables en ciblant les *nouveaux métiers dont les métiers dits verts (habitat durable, énergies renouvelables, tri, recyclage et/ou valorisation des déchets, épuration des eaux, bio-architecture, bio ou éco-design, ...)* ainsi que les *métiers sociaux dont l'expansion est liée à la démographie (croissance et vieillissement de la population athoise) : soins aux personnes, crèches, éducation, maisons de repos, structures sanitaires, titres services, ...*

6. Travailler prioritairement la question du décrochage scolaire, paramètre important au vu des profils peu qualifiés des DDE de la commune. Promouvoir en parallèle la formation tout au long de la vie, les métiers techniques, l'entrepreneuriat féminin... L'idée est également évoquée d'initier la grande qualification.

7. S'inscrire dans une solidarité internationale plus intensive.

8. Développer une qualité de vie soutenable en s'inspirant notamment de l'exemple des villes en transition pratiques par 250 villes ailleurs dans le monde.

9. Intégrer des immigrants sur le marché du travail et se préparer de la sorte aux prochaines vagues d'immigration.

10. Développer une mobilité qui impacte moins l'environnement et la santé.

11. Elaborer un plan de « descente énergétique.

Ces dernières propositions doivent naturellement rebondir vers les autres commissions.

#### **4. Indicateurs suggérés par la Commission**

Le diagnostic figurant dans le rapport contient la plupart des indicateurs nécessaires. Nous renvoyons donc à ce document.

## 4.6. Culture, éducation et jeunesse

Les thématiques de la culture d'une part, de l'éducation et de la jeunesse d'autre part ont fait l'objet de travaux séparés dans un premier temps.

Suite à une série de difficultés communes, les deux commissions ont été réunies pour explorer de nouvelles pistes sur les liens à faire entre le développement durable et des matières a priori plus éloignées de cette thématique. Il est possible à ce sujet de relayer le constat posé par un des groupes : « *Il faut faire le constat préalable que par rapport à d'autres thèmes de commissions, le lien à faire avec le développement durable est plus difficile à faire pour des non professionnels mais également pour la plupart des professionnels.* »

À partir des rapports des deux commissions, nous avons recueilli des éléments qui permettent de remplir le canevas proposé pour ce document, en gardant à l'esprit que les deux commissions partageaient l'objectif de **préparer les jeunes citoyens d'aujourd'hui et de demain à être des acteurs positifs de la société.**

### 1. Description de la situation actuelle

A l'instar d'autres commissions, les acteurs de la culture et ceux de l'éducation ont souhaité porter un regard critique sur « leur » matière et la mettre en relation avec des enjeux plus globaux.

Ainsi, le monde actuel est perçu comme un *monde complexe, qui prône l'instantanéité, la surconsommation ou la mal-consommation par contraste avec l'ambition d'une société plus juste et plus solidaire dans les champs politiques, sociaux, économiques, environnementaux, culturels et de la santé.*<sup>10</sup>

Dans le cadre de cette ambition, la Commission éducation et jeunesse a souhaité traiter des liens explicites entre le développement durable et les matières de l'éducation à la jeunesse, plutôt que de centrer les débats sur une évaluation plus large du fonctionnement du système éducatif et d'encadrement de la jeunesse d'Ath : *le développement durable en matière d'éducation à la jeunesse c'est la socialisation des jeunes, l'implication des citoyens (CRACS, former à la réflexion critique, comportements, modes de vie, s'observer soi-même et remettre en question notre mode de vie, les idéologies, leur laisser de la place pour changer le monde, ), transmettre de façon transversale le développement durable (dans tous les domaines) dans les écoles, dans les organisations de jeunesse, dans les crèches, etc.*

Comme dans d'autres commissions, les participants de la Commission éducation et jeunesse se sont essayés à un état des lieux des différents acteurs des secteurs de l'éducation et de la jeunesse à Ath. Outre les établissements scolaires, structures d'accueil de la petite enfance et autres mouvements de jeunesse ou maisons de jeunes, d'autres structures pertinentes ont été identifiées, depuis le monde de l'insertion à celui de la culture, en passant par la police ou la justice.

De manière plus pointue, la commission a essayé de recueillir des informations sur les initiatives que prennent les écoles en matière de développement durable. Les résultats récoltés n'ont pas permis de réaliser un diagnostic représentatif, ni de tirer des leçons transversales. Quatre problématiques peuvent être isolées des débats :

---

<sup>10</sup> Extraits des travaux de la Commission « Education et jeunesse ».

- l'alimentation, mettant en évidence des contradictions entre le discours relatif à une fourniture locale et l'achat de produits de saison et la présence de distributeurs de collations dictées par des logiques économiques mondiales ;
- la consommation, la gestion des ressources : mettant en évidence des pratiques de sensibilisation à la récupération, l'implication de la ressourcerie, des pratiques de prêts de livres, de recyclage, detri des déchets, etc,
- la participation des jeune et ce qui est identifié comme une « *pseudo-démocratie* » car, dans les faits, *il n'y a pas de réelle participation, il y a des règles négociables et des règles non négociables*. Des solutions comme la mise en place de cours d'éducation civique, de travail sur le civisme, de formation à la réflexion, de travail sur l'esprit critique avec les jeunes ont été évoquées ;
- la question énergétique dans les bâtiments : chauffages, éclairages, etc.

In fine, les participants ont souhaité souligner l'influence de médias et acteurs puissants comme vecteurs de sensibilisation avec lesquels le monde de l'éducation est en concurrence (déloyale ?) :

- l'influence du monde économique, privilégiant les logiques de production aux logiques sociales et environnementales ;
- l'influence de la société de consommation : *nous sommes des produits de consommation : télévision dans les chambres, ordinateur, etc. Les adultes que nous sommes sont déjà gangrénés, le message qu'on passe est impropre parce que notre comportement n'est pas complètement cohérent : surconsommation, etc. ;*
- l'influence de la publicité, d'internet qui pose la question de l'éducation aux médias : *un enfant ne fait pas la différence entre la réalité et la fiction : images subliminales, manipulation des jeunes, ils sont forts réceptifs à la publicité, etc.*
- l'influence de la famille, le temps consacré à l'éducation des enfants : *l'enfant rentre à la maison et il n'y a personne (le contexte économique oblige), les grands-parents n'habitent parfois plus la même ville.*

La culture a également fait l'objet d'une tentative de cadrage et de définition de la culture en lien avec le développement durable. Apparaissant comme *immatérielle et porteuse de subjectivité*, elle est présentée comme un *concept flou* et dont la compréhension révèle des visions très personnelles. Resituée dans un contexte athois, la culture évolue d'une définition conceptuelle et large – le terme *d'élitiste* a été cité – à une approche plus identitaire où *le folklore athois prend une place importante ainsi que les pratiques « amateur »* quand on la ramène au plan local. Avec des perceptions différents : *ainsi pour les uns le théâtre amateur sera une force pour d'autres un signe de renfermement sur soi*. Ici aussi, un inventaire des acteurs « porteurs de messages culturels » a été dressé.

Le constat a été posé que la question de l'avenir était *difficile à introduire dans le champ culturel lorsqu'il est isolé des autres champs de la vie en société*. *La culture évolue en fonction de l'évolution de l'économie, des faits de société, des faits politiques. Elle peut parfois les précéder mais il s'agit alors plus du travail de visionnaires souvent pluridisciplinaires*. Il semble donc qu'à Ath (et la situation n'est pas propre à cette ville en particulier), *la culture est vécue « ici et maintenant », comme devant se perpétuer. Elle est peu perçue comme reflet, indicateur (se nourrissant) des évolutions de la société lorsqu'elle est examinée dans la réalité locale*.

Même si les membres de la commission ont rencontré des difficultés à témoigner de transformations à l'œuvre dans leur environnement, les mutations suivantes ont été mises en évidence par le groupe :

- la mutation du monde rural,

- la dualisation de la société,
- l'augmentation structurelle de la population inactive (sur le plan de l'emploi),
- les mutations de la pyramide des âges actuellement tronquée,
- l'augmentation de populations de cultures différentes, de religions différentes,
- les nouvelles technologies à venir, ...

Par rapport à ces défis, les participants soulignent un apport important de la culture *comme outil qui permet à la population d'aborder positivement, constructivement les grands défis et mutations (qui souvent passent par des crises majeures). Dans ce cadre, la culture doit aider la population à percevoir les enjeux et lui permettre d'agir pour infléchir le futur dans la direction choisie prenant en compte l'intérêt collectif qui ne peut que passer par des démarches solidaires.* Elle invite à « créer du bonheur », à *faire apparaître du positif dans une autre manière de vivre ensemble* et se positionne comme acteur-clé pour ce faire.

Tout comme la commission « éducation et jeunesse », la commission souligne que la dimension de développement durable n'a sans doute aucun avenir *si elle n'est pas capable de créer de la solidarité donc une capacité de renoncement à une certaine liberté individuelle telle que développée par la société de consommation.*

## 2. Une part de rêve

La fusion des deux commissions, de même que les travaux de Luc Schuiten (suite à la conférence du 12 avril : « vers une cité végétale), ont permis de créer un espace de discussion et d'imagination introduit par la question suivante : « en 2030, Ath est une ville qui a réussi son agenda 21 parce que... »

### **Les souhaits et rêves des participants s'expriment comme suit :**

(vision partielle)

- Des projets qui impliquent les citoyens et favorisent la solidarité entre eux auront été mis en place dans des domaines comme les services et échanges de services qui peuvent se rendre (ex : potagers communs, ...)
- Dans 20 ans, le respect de la nature, de la terre sera inculqué comme dire « bonjour » ou « merci ». La sensibilisation aura également été plus loin.
- Les acteurs de l'éducation scolaire, les politiques et l'associatif se mettront autour de la table pour mener au moins une action par an qui impliquera chaque citoyen sur une thématique de développement durable.
- La société qui s'occupe de la jeunesse continue à rêver à un monde meilleur..
- Qu'il y aura un retour à la discussion et au plaisir de faire des activités en famille et donc de permettre aux enfants d'avoir de bons repères.
- L'éducation (au sens large) favorise la créativité et intègre des activités de découverte de l'environnement.
- La MCA proposera des ateliers de simplicité volontaire dans toute l'entité. Les citoyens seront présents en nombre
- Une vie associative de quartier s'est développée et met en œuvre des projets liés au Développement durable et à la culture

- On utilise l'indicateur de Bonheur Intérieur Brut
- Une politique d'accueil, d'insertion et de formation sera mise sur pied à destination des nouveaux arrivants
- Une politique de jeunesse a mené à une responsabilisation efficace et contrôlée des jeunes
- Les personnes dites oisives aujourd'hui seront disponibles pour partager leurs savoirs, leurs trucs, leurs ficelles, leurs recettes....
- On aura mis en place la simplicité, le retour à l'essentiel, le mélange de la culture et des cultures multiculturelles/multicolores
- On a mis en place un agencement du temps différent : plus de temps pour soi et sa famille, moins de travail épuisant et stressant et des échanges de livres aux quatre coins des rues sur des bancs publics colorés.
- On a mis en place une vraie écoute sans mettre tout le monde sur écoute. Un regard vrai supprimant les caméras de surveillance, un échange de savoir, des journées des voisins tous les premier dimanche du mois.
- On a mis en place des expositions d'art contemporain dans les lieux publics et des guides ambassadeurs issus du quart-monde.
- La culture a les moyens de ses envies et de celle de ces concitoyens
- Chaque communauté est représentée et respectée dans ces choix et goûts culturels. Le tout dans une constructive et agréable multi culturalité.
- Chacun (e) peut avoir accès à l'épanouissement par la culture quels que soient ses goûts en tant que spectateur (trice) et ou acteur (trice)
- Chacun (e) peut échanger grâce à la culture toutes expériences qui permettent de vivre en harmonie avec la nature et le respect de celle-ci dans tous les domaines de vie et qu'il en a les moyens et l'envie
- On aura développé des démarches éducatives et créatives qui font qu'Ath est une commune où la consommation d'énergie est la plus basse de Wallonie
- Des projets culturels et associatifs ont été mis en place qui fait que les inactifs créent une zone de participation active à la vie en société
- Il y aura des événements culturels et folkloriques où les records ne seront plus ceux des hectolitres de bière vendues mais ceux d'une très grande convivialité.
- Il existera des dynamiques qui font qu'il ne faut plus des animateurs professionnels pour animer la vie socio culturelle
- Les citoyens habitent les espaces publics, redonnent vie et nourrissent les débats, prennent la parole agrémentent et se posent des questions
- Il y aura du temps de travail consacré à la convivialité et à la création de liens avec ces collègues
- On aura le plaisir des choses simples et du bien vivre ensemble

- Il y aura une dynamique locale qui fait que nous avons notre 4<sup>e</sup> femme bourgmestre et réussi à maintenir le quota minimum d'homme au conseil communal
- Il y aura des échanges réguliers de savoir et de savoir faire pour apprendre ou réapprendre à faire soi-même
- La population sera fortement impliquée et consultée dans les décisions concernant son lieu de vie
- Un esprit collectif sera instauré entre les habitants et des dynamiques collectives auront été mises sur pied
- Il y fait toujours bon vivre
- Les citoyens auront le réflexe de parler avec leur voisin avant de porter plainte
- Chaque enfant a une place d'accueil pour avoir la possibilité de s'épanouir parmi d'autres enfants et que ses deux parents pourront travailler s'ils le souhaitent
- Chaque jeune peut mener les études qu'il souhaite faire à terme et pouvoir être guidé efficacement pour cela
- Chaque jeune trouve des activités accessibles à ses goûts, envies et moyens financiers pour s'épanouir hors de sa scolarité.
- Chaque jeune et adulte peut respecter et se faire respecter de toutes ses différences qui soient bonnes à partager

On décode, derrière ces souhaits, des éléments de diagnostic ou d'ambition.

### 3. Identification des principaux enjeux

Plusieurs d'enjeux émergent des travaux de ces commissions :

- la réduction de l'écart entre riches et pauvres dans un contexte d'économie de marché. Ramené à Ath, cela renvoie au fait que le niveau de vie athois est en augmentation avec des effets en termes de pression foncière, par exemple. La ville s'est également améliorée en qualité de vie mais cela a-t-il pour autant favorisé le lien social ?

- la croissance démographique et ses effets sur une ville comme Ath : pression sur les ressources, mixité socioculturelle, émergence de nouvelles valeurs, gestion de la croissance de la ville : *on sait qu'il y aura une augmentation du flux de la population d'Ath. Depuis 30 ans, une augmentation constante de la population a été remarquée. Si on dépasse 30000 habitants, il manquera d'équipements collectifs. Dès lors, sera t il possible pour la ville d'Ath de mettre en place une politique de développement durable ? ( question de l'alimentation, de la gestion des déchets, transformation du paysage athois suite à l'arrivée de néo-ruraux) ;*

- redynamiser la dynamique démocratique locale en impliquant davantage la population dans la prise de décision, y compris au niveau des associations où l'on constate une faiblesse de l'investissement des personnes sur le long terme :

*aujourd'hui, c'est un petit groupe qui décide pour un grand nombre. Comment revenir à un processus démocratique de décision. Si le citoyen s'implique, il pourra davantage avoir une force de décision ;*

- développer une stratégie de sensibilisation du plus grand nombre, des enfants aux parents en passant par les opérateurs avec lesquels ils sont en contact (écoles, crèches, opérateurs) et assurer une cohérence entre discours, projets pédagogiques et contenu des actions elles-mêmes ;

- favoriser l'émergence de citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires, soucieux de préserver la diversité culturelle (différenciation culturelle, résistance à la culture de masse, préservation des cultures dites minoritaires, ... ) et de développer collectivement l'esprit d'entreprendre le changement.

**Enfin, il est utile de rappeler une question importante mise en avant par la Commission : la dimension de développement durable a-t-elle un avenir si elle n'est pas capable de créer de la solidarité donc une capacité de renoncement à une certaine liberté individuelle telle que développée par la société de consommation ?**

Dans la mesure où la culture et l'éducation à la jeunesse en matière de développement durable peuvent être des outils permettant à la population d'aborder positivement, constructivement les grands défis et mutations (qui souvent passent par des crises majeures), à en percevoir les enjeux et à lui permettre d'agir pour infléchir le futur dans la direction choisie prenant en compte l'intérêt collectif.

#### **4. Premières pistes de chantiers à investir**

L'ambition des deux commissions est de préparer les publics aux enjeux à venir, *d'apporter une part d'imaginaire, de créer de l'espoir et du plaisir face à ce à quoi nous [serons] confrontés.*

Les acteurs de la culture entendent influencer cette vision par certains projets culturels afin de permettre aux gens de s'engager.

Des pistes très concrètes ont également été formulées :

- dans le domaine de l'alimentation : *mettre en place des cantines internes dans les écoles avec des produits locaux, acheter les fruits et légumes de saison au producteur local pour les cantines des écoles, mettre en place des contrats avec des producteurs locaux, mettre en place des repas complets et gratuits dans les écoles maternelles...* ;

- *la nécessité de conscientiser les parents et les éducateurs pour conscientiser les enfants à la consommation responsable : sensibiliser à l'éducation aux médias, éveiller à l'esprit critique, etc.* ;

- *mettre en avant le développement durable comme critère de choix dans certaines décisions importantes : le choix des écoles, le projet pédagogique proposé.*

- *mettre en œuvre des politiques encourageant la diversité culturelle, ce qui implique de garantir la variété de l'offre, de favoriser la présence de toutes les cultures dans les moyens de communication et de diffusion, en particulier des cultures minoritaires ou désavantagées ;*

*- mettre en place des instruments adaptés pour garantir la participation démocratique des citoyens à l'élaboration, à l'exercice et à l'évaluation des politiques culturelles publiques.*

## **5. Indicateurs suggérés par la Commission**

Les commissions n'ont pas véritablement développé cet aspect mais des indicateurs ressortent des travaux :

Il est d'une part évoqué un état des lieux à faire des différents établissements scolaires et auprès des « opérateurs jeunesse » quant à leur actions en matière de développement durable.

Il est d'autre part évoqué la nécessité de données sur les mouvements de consommation culturelle et sur des bilans communaux en matière de culture et de tourisme.

Enfin, l'idée est avancée de pouvoir créer un indicateur Atohis de Bonheur Intérieur Brut. Beau chantier en perspective.

## 4.7. Commission sociale

Les travaux de la commission sociale ne permettent pas de structurer un texte en trois parties.

La partie diagnostic recense en fait les nombreuses associations actives sur l'entité d'Ath ainsi que leurs finalités en suivant un découpage en 4 axes :

- l'insertion socoprofessionnelle ;
- l'accès à un logement décent ;
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes ;
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

L'ensemble révèle une réelle richesse du tissu socioculturel et associatif athois mais ne permet pas de dresser des constats sur la situation actuelle en matière de cohésion sociale (au sens large) à Ath. Des indicateurs relatifs à la pauvreté et au surendettement sont annexés à ce tableau mais ne disent rien de la situation locale.

L'autre document disponible définit les priorités de la commission sociale reprises ci-dessous :

### **1. L'insertion sociale**

- sensibiliser les acteurs sociaux à la problématique de l'illettrisme pour qu'ils deviennent le relais auprès du public ;
- intégrer les activités d'alphabétisation dans d'autres activités sociales et culturelles (en une école des devoirs où les parents participent) ;
- créer un guichet unique d'informations sociales « une première ligne sociale » ;
- viser l'insertion sociale de tous et pas uniquement l'insertion socioprofessionnelle ;
- innover en matière d'insertion sociale en créant des ateliers visant la participation de tout public et la sensibilisation du respect de l'environnement.

### **2. La mobilité**

*Viser une plus grande autonomie de tous en garantissant la mobilité (par ex. en créant un taxi social et en développant des transports en commun accessibles à tous afin d'éviter la fracture sociale).*

### **3. Le logement**

*garantir l'accès au logement pour tous à des loyers raisonnables ;  
développer les initiatives d'accompagnement au logement ;  
garantir les initiatives visant l'économie d'énergie pour tous.*

### **4. La santé**

- éviter la médecine et médication à 2 vitesses ;
- accompagner les personnes précarisées et leur garantir l'accessibilité aux soins (par ex. en créant une maison médicale) ;
- communiquer, informer pour mieux prévenir les assuétudes, les violences, la sexualité à risques ;
- renforcer les solidarités intergénérationnelles.

### **5. L'urgence sociale**

*Améliorer l'accueil des personnes victimes de violences (par ex. en créant une maison d'accueil).*

**6. L'accès à la culture**

*Garantir l'accès au sport et à la culture pour tous.*

Aucun argumentaire n'a été développé pour appuyer ces priorités, ce qui rend l'analyse difficile. La question de la mise en relation avec les enjeux du développement durable se pose également.

## Annexe 1 – les indicateurs suggérés par la Commission Aménagement du territoire

Superficie de la commune (Ha)	<b>12 795,18</b>	
Superficie des zones urbanisable (Ha)	<b>1684,10</b>	
Superficie des zones non urbanisables (Ha)	<b>10957,73</b>	
Superficie de ZACC (Ha)	<b>140,12</b>	
Superficie des zones non affectées (Ha)	<b>13,23</b>	
Nombre de lotissements	<b>377</b>	
Superficie des lotissements (Ha)	<b>230,29</b>	
% superficie de lotissements / superficie de la commune		<b>1,8</b>
Superficie de lotissements en zones urbanisables (Ha)		<b>191,99</b>
% superficie de lotissements en zones urbanisables /		<b>11,4</b>
Superficie de lotissements en zones non urbanisables (Ha)		<b>25,03</b>
% de lotissements en zones non urbanisables /		<b>0,23</b>
Superficie de lotissements en ZACC (Ha)		<b>13,27</b>
% superficie de lotissements en ZACC /		<b>9,47</b>
Superficie de lotissements en zones non affectées (Ha)		<b>N/A</b>
% superficie de lotissements en zones non affectées		<b>N/A</b>
% superficie de lotissements en zones urbanisables /		<b>83,37</b>
% superficie de lotissements en zone non urbanisable /		<b>10,87</b>
% superficie de lotissements en ZAAC /		<b>5,76</b>
% superficie de lotissements en zone non affectée		<b>N/A</b>
Nombre de lotissements avant 1962		<b>31</b>
Superficie de lotissements avant 1962 (Ha)		<b>19,31</b>
% superficie de lotissements avant 1962 / superficie de la commune		<b>0,15</b>
Superficie de lotissements avant 1962 en zones urbanisables (Ha)		<b>17,98</b>
% superficie de lotissements avant 1962 / superficie urbanisable		<b>1,07</b>
Superficie de lotissements avant 1962 en zones non urbanisables (Ha)		<b>1,32</b>
% superficie lotissements avant 1962 en zones non urbanisables/ superficie		<b>0,01</b>
Superficie de lotissements avant 1962 en ZACC (Ha)		<b>0,01</b>
% superficie de lotissements avant 1962 en ZACC / superficie ZACC		<b>0,01</b>
Superficie de lotissements avant 1962 en zone non affectée (Ha)		<b>N/A</b>
% superficie de lotissements avant 1962 en zone non affectée / superficie		<b>N/A</b>
% superficie de lotissements avant 1962 en zone urbanisable / sup. de lotissements avant 1962		<b>93,11</b>
% superficie de lotissements avant 1962 en zones non affectées / superficie		<b>6,84</b>
% superficie de lotissements avant 1962 en ZACC / sup. lotissements avant 1962		<b>0,05</b>
% superficie de lotissements avant 1962 en zones non affectées / superficie		<b>N/A</b>
Nombre de lotissements après 1962	<b>346</b>	
Superficie de lotissements après 1962(Ha)	<b>210,98</b>	
% superficie de lotissements après 1962 / superficie de la commune		<b>1,65</b>
Superficie de lotissements après 1962 en zones urbanisable (Ha)		<b>174,01</b>
% superficie de lotissements après 1962 en zone urbanisables / superficie urbanisable		<b>10,33</b>
Superficie de lotissements après 1962 en zones non urbanisables (Ha)		<b>23,71</b>
% superficie de lotissements après 1962 en zones non urbanisables / superficie		<b>0,22</b>
Superficie de lotissements après 1962 en ZACC (Ha)		<b>13,26</b>
% de lotissements après 1962 en ZACC / superficie ZACC		<b>9,46</b>
Superficie de lotissements après 1962 en zones non affectées (Ha)		<b>N/A</b>

% superficie de lotissements après 1962 en zone non affectée / superficie **N/A**  
 % superficie de lotissements après 1962 en zone urbanisables / sup.de lotissements après 1962 **82,48**  
 % superficie de lotissements après 1962 en zones non urbanisables / superficie **11,24**  
 % superficie de lotissements après 1962 en ZACC / sup. de lotissements après 1962 **6,29**  
 % superficie de lotissements après 1962 en zone non affectée / superficie **N/A**

**Superficie des affectations du plan de secteur en vigueur dans la commune Mise à jour : 01/12/2005**

Intitulé de la zone	Abréviation de l'intitulé	Article du CWATUP(E)	Superficie
Zone d'Habitat	ZH	art.26	491
Zone d'Habitat à Caractère Rural	ZHR	art. 27	798
Zone de Services Publics et d'Equipe ment Communal	ZSP	art. 28 §1	106
Centre d'Enfouissement Technique	CET	art. 28 §2	8
Zone de Loisirs	ZL	art. 29	1
Zone d'Activité Economique Mixte	ZAEM	art. 30 alinéas 1	129
Zone d'Activité Economique Industriel	ZA EI	art. 30 alinéas 2	165
ZEA spécifique destinée aux activités Agro-Economiques	ZEA_AE	art. 31 alinéas 1	0
ZEA spécifique destinée aux activités de Grande Distribut.	ZEA_GD	art. 31 alinéas 2	0
Zone d'Extraction	ZEXT	art. 32	0
Zone d'Aménagement Communal Concerté	ZACC	art. 33	140
Zone d'Aménagement Différé à caractère Industriel	ZADI	art. 34	0
Zone Agricole	ZA	art. 35	9914
Zone Forestière	ZF	art. 36	621
Zone d'Espaces Verts	ZEV	art. 37	296
Zone Naturelle	ZN	art. 38	0
Zone de Parc	ZP	art. 39	85
Plan d'Eau	EAU		41
Plan d'Eau en Projet	EAU_P		0

**Total**

**12796**

**Communes comportant une zone protégée en matière d'urbanisme**

*Selon les dispositions des articles 393 à 403 du code modifié.*

*Entité d'ATH : arrêté ministériel ZUP du 13/12/1976, modifié le 30/08/2006  
 Publication au MB (moniteur belge) le 23/12/1976, modifié le 03/11/2006  
 Atlas du patrimoine architectural 1980.*

**Communes décentralisées (38 au total en Région wallonne)**

*La commune d'ATH n'en fait pas partie.*

**Communes disposant d'un schéma de structure communal et/ou d'un règlement communal en vigueur**

*Situation au 08 décembre 2009 : la commune d'ATH n'en possède pas.*

### **Opérations de rénovation urbaine (situation mise à jour au 31 décembre 2008)**

ATH : nom de l'opération (quartier dit :) caserne Siron, date arrêté de reconnaissance : 20/07/1978

nom de l'opération (quartier dit :) du centre ancien, date arrêté de reconnaissance 20/07/1978

date arrêté modificatif : 21/03/1990.

### **Opérations de revitalisation urbaine (situation mise à jour au 31 décembre 2008)**

ATH : nom de l'opération (quartier dit :) :

- Esplanade date arrêté de reconnaissance 17/12/1993
- Esplanade 2<sup>ème</sup> phase date arrêté de reconnaissance 02/06/1995
- Esplanade 3<sup>ème</sup> phase date arrêté de reconnaissance 26/11/1996
- Ilot rue Haute date arrêté de reconnaissance 24/11/2005

### **Aménagement du territoire et environnement**

Nombre de permis d'urbanisme octroyés :

Type	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Nouvelles constructions	105	75	96	94	107	61	97
Rénovations	40	44	39	35	48	77	74

Nombre de permis de lotir accordés :

1990	1995	2000	2005	2006	2007
4	5	4	11	4	7

### **Mobilité et infrastructure de transport**

Mobilité des travailleurs en (2001) :

- Nombre d'actifs résidant et travaillant dans la commune : **2 535**
- Nombre d'actifs résidant dans la commune et travaillant hors de la commune : **6 464**
- Nombre d'actifs résidant hors de la commune et travaillant dans la commune : **3 178**

Mobilité des élèves (2001) :

- Nombre d'élèves résidant et étant scolarisés dans la commune : **2 071**
- Nombre d'élèves résidant dans la commune et étant scolarisés hors de la commune : **2 304**
- Nombre d'élèves résidant hors de la commune et étant scolarisés dans la commune : **2 816**

### **Infrastructures**

ULM drome d'Isières

Gare/arrêt SNCB (2008) :

Nombre de	Nombre de voyageurs par jour ouvrable
-----------	---------------------------------------

<b>gares/arrêts</b>	<b>De 2003 2005(moyenne)</b>	<b>En 2006</b>
3	4 986	5 452

Nombre d'arrêts de bus du réseau TEC (2009) : 128

Réseau routier (2005) :

<b>catégorie</b>	<b>Territoire communal</b>		<b>Wallonie</b>
	<b>Longueur (km)</b>	<b>Densité (km/km<sup>2</sup>)</b>	<b>Densité (km/km<sup>2</sup>)</b>
<b>Autoroutes</b>	13,9	0,11	0,05
<b>Routes régionales</b>	53,7	0,42	0,45
<b>Routes communales</b>	355,9	2,80	2,86
<b>total</b>	423,5	3,34	3,36

Réseau ferroviaire (2008) :

<b>catégorie</b>	<b>Territoire communal</b>		<b>Wallonie</b>
	<b>Longueur (km)</b>	<b>Densité (km/km<sup>2</sup>)</b>	<b>Densité (km/km<sup>2</sup>)</b>
<b>Lignes conventionnelles</b>	24,7	0,19	0,08
<b>Lignes marchandise</b>	8,9	0,07	0,02
<b>Lignes TGV</b>	8,5	0,07	0,01
<b>total</b>	42,1	0,33	0,10

Réseau de voies navigables pour le transport (2008) :

<b>Classe de gabarit</b>	<b>Longueur (km)</b>
300 t	13,2

Situation agricole

Superficie agricole utilisée (SAU en ha) :

<b>1990</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
9194,10	9378,90	9244,70	9223,40	8963,50	9296,50

Nombre de siège d'exploitation :

<b>1990</b>	<b>2002</b>	<b>2005</b>	<b>2008</b>
309	279	240	216

Superficie moyenne par siège d'exploitation (ha) :

<b>1990</b>	<b>2002</b>	<b>2005</b>	<b>2008</b>
30,05	33,13	38,43	43,03

Sous-bassin(s) hydrographique(s) : Escaut – Lys - Dendre

Voie(s) d'eau classée(s) navigable(s) (2008) :

<b>Nom du cours d'eau</b>	<b>Longueur</b>
---------------------------	-----------------

Canal Blaton-Ath	4506 m
La Dendre	8140 m
La Dendre Orientale	153 m
<i>Total</i>	12799 m

Principaux cours d'eau selon leur typologie (2008) : aucun

Nom du cours d'eau	Objectif(s) de qualité	Longueur
La SILLE	Non fixé	7554 m
La BLANCHE	Non fixé	7143 m
Le TRIMPONT	Non fixé	6638 m
La DENDRE OCCIDENTALE	Non fixé	5963 m
Rieu TARDIN	Non fixé	4543 m
La DENDRE ORIENTALE	Non fixé	3786 m
Rieu du BOIS D'HERIMETZ	Non fixé	3744 m
Ruisseau d'ARDENNES	Non fixé	3221 m
Rieu de la FONTAINE SAINT-PIERRE	Non fixé	2245 m
Le BUISSENAL	Non fixé	2033 m
Ruisseau d'ORMEIGNIES	Non fixé	1879 m
Le VERIOMPLANQUE	Non fixé	1697 m
Rieu de BEAUMONT	Non fixé	1684 m
FOSSE DE CEINTURE	Non fixé	1466 m
Rieu du BOIS A BAIL	Non fixé	1175 m
Le BOULKY	Non fixé	699 m
La HUNELLE	Non fixé	620 m
Rieu de la PRESSE	Non fixé	501 m
SECOURS DE LA DENDRE	Non fixé	470 m
La FOSSE SILLE	Non fixé	357 m
Le RISSELIN	Non fixé	272 m
Ruisseau du MANAGE	Non fixé	166 m
Ruisseau des CROLITES	Non fixé	76 m
<i>Total</i>		57932 m

Débit des principaux cours d'eau :

Localisation de la station de mesure	Cours d'eau	période	Année médiane		
			Débit moyen	Débit caract. d'étiage	Débit caract. de crue
Ath	Dendre Occidentale	1992-2001	1 m <sup>3</sup> /s	0,2 m <sup>3</sup> /s	5 m <sup>3</sup> /s
Ath	Dendre Orientale	1992-2001	1,7 m <sup>3</sup> /s	0,4 m <sup>3</sup> /s	6,3 m <sup>3</sup> /s
Isières	Silles	1973-2003	0,52 m <sup>3</sup> /s	0,05 m <sup>3</sup> /s	2,36 m <sup>3</sup> /s

Qualité biologique de l'eau :

Code station	Cours d'eau	Qualité			
		2005	2006	2007	2008

BERW_01259	Dendre orientale	Moyenne	Moyenne	Médiocre	Moyenne
BERW_02420	Canal Blaton-Ath	Indisponible	Bonne	Bonne	Bonne

**Qualité des eaux de baignade (2008) : aucune zone officielle**

**Zone(s) vulnérable(s) (nitrate) (2008) : Nord du Sillon Sambre et Meuse superficie sur le territoire communal : 12786,7 (101%)**

**Consommation annuelle d'eau des petits consommateurs par raccordement (2007) : 66,62 m<sup>3</sup> (moyenne Wallonne : 77 m<sup>3</sup>)**

**Nombre de prise d'eau (2008) en eau de surface : 0  
en eau souterraines : 4 dont 1 en zone de prévention**

Qualité physico-chimique des cours d'eau

N° station	Cours d'eau	paramètre	Qualité		
			2004	2006	2008
1259	La Dendre orientale à Arbre	Azote ammoniacal	Moyenne	Moyenne	Moyenne
1259	La Dendre orientale à Arbre	DBO5 à 20°C	Moyenne	Moyenne	Très bonne
1259	La Dendre orientale à Arbre	Nitrates	Bonne	Bonne	Bonne
1259	La Dendre orientale à Arbre	Orthophosphates solubles	Mauvaise	Mauvaise	Moyenne
1259	La Dendre orientale à Arbre	Saturation O <sub>2</sub> (calculée)	Moyenne	Bonne	Moyenne
1270	La Dendre à Ath	Azote ammoniacal	Mauvaise	Mauvaise	Moyenne
1270	La Dendre à Ath	DBO5 à 20°C	Bonne	Moyenne	indisponible
1270	La Dendre à Ath	Nitrates	Moyenne	Moyenne	Bonne
1270	La Dendre à Ath	Orthophosphates solubles	Très mauvaise	Très mauvaise	Mauvaise
1270	La Dendre à Ath	Saturation O <sub>2</sub> (calculée)	Bonne	Bonne	Moyenne
2420	Le canal Blaton-Ath à Maffle	Azote ammoniacal	Indisponible	indisponible	Très bonne
2420	Le canal Blaton-Ath à Maffle	DBO5 à 20°C	Indisponible	indisponible	Bonne
2420	Le canal Blaton-Ath à Maffle	Nitrates	Indisponible	indisponible	Bonne
2420	Le canal Blaton-Ath à Maffle	Orthophosphates solubles	Indisponible	indisponible	Mauvaise
2420	Le canal Blaton-Ath à Maffle	Saturation O <sub>2</sub> (calculée)	Indisponible		Indisponible
40073	La Dendre occidentale à Villers-Saint-Amand	Azote ammoniacal	Très mauvaise	Très mauvaise	Indisponible
40073	La Dendre occidentale à Villers-Saint-	DBO5 à 20°C	Mauvaise	Mauvaise	Indisponible

	<i>Amand</i>				<i>e</i>
40073	<i>La Dendre occidentale à Villers-Saint-Amand</i>	<i>Nitrates</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Mauvaise</i>	<i>Indisponible</i>
40073	<i>La Dendre occidentale à Villers-Saint-Amand</i>	<i>Orthophosphates solubles</i>	<i>Très mauvaise</i>	<i>Très mauvaise</i>	<i>Indisponible</i>
40073	<i>La Dendre occidentale à Villers-Saint-Amand</i>	<i>Saturation O<sub>2</sub> (calculée)</i>	<i>Indisponible</i>	<i>Très bonne</i>	<i>Indisponible</i>
40075	<i>La Sille à Isières</i>	<i>Azote ammoniacal</i>	<i>Indisponible</i>	<i>Mauvaise</i>	<i>Indisponible</i>
40075	<i>La Sille à Isières</i>	<i>Nitrates</i>	<i>Indisponible</i>	<i>Bonne</i>	<i>Indisponible</i>
40075	<i>La Sille à Isières</i>	<i>Orthophosphates solubles</i>	<i>Indisponible</i>	<i>Très mauvaise</i>	<i>Indisponible</i>
40075	<i>La Sille à Isières</i>	<i>Saturation O<sub>2</sub> (calculée)</i>	<i>Indisponible</i>	<i>Bonne</i>	<i>Indisponible</i>
40135	<i>La Blanche à Rebaix</i>	<i>Azote ammoniacal</i>	<i>Indisponible</i>	<i>Mauvaise</i>	<i>Indisponible</i>
40135	<i>La Blanche à Rebaix</i>	<i>Nitrates</i>	<i>Indisponible</i>	<i>Bonne</i>	<i>Indisponible</i>
40135	<i>La Blanche à Rebaix</i>	<i>Orthophosphates solubles</i>	<i>Indisponible</i>	<i>Très mauvaise</i>	<i>Indisponible</i>
40135	<i>La Blanche à Rebaix</i>	<i>Saturation O<sub>2</sub> (calculée)</i>	<i>Indisponible</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Indisponible</i>
40142	<i>La Dendre occidentale à Ligne</i>	<i>Azote ammoniacal</i>	<i>Indisponible</i>	<i>Très mauvaise</i>	<i>Indisponible</i>
40142	<i>La Dendre occidentale à Ligne</i>	<i>Nitrates</i>	<i>Indisponible</i>	<i>Bonne</i>	<i>Indisponible</i>
40142	<i>La Dendre occidentale à Ligne</i>	<i>Orthophosphates solubles</i>	<i>Indisponible</i>	<i>Très mauvaise</i>	<i>Indisponible</i>
40142	<i>La Dendre occidentale à Ligne</i>	<i>Saturation O<sub>2</sub> (calculée)</i>	<i>Indisponible</i>	<i>Très bonne</i>	<i>Indisponible</i>

**Etat de masse d'eau de surface (2008) :**

<b>Code masse d'</b>	<b>Surface (ha)</b>	<b>Etat</b>
DE01R	1843	<i>A risque</i>
DE02R	205	<i>A risque</i>
DE03R	2535	<i>A risque</i>
DE04R	2044	<i>A risque</i>
DE05R	2851	<i>A risque</i>
DE06R	1417	<i>A risque</i>
DE09R	1840	<i>A risque</i>

**Qualité physico-chimique des eaux souterraines (concentration en nitrate) (2008-2009)**

<b>Nom/localisation prise d'eau</b>	<b>Zone vulnérable</b>	<b>Qualité</b>		
		<b>2000-2003</b>	<b>2004-2007</b>	<b>2008</b>
Maffle	Nord Sambre et Meu	<i>Très bonne</i>	<i>Très bonne</i>	<i>Très bonne</i>

## **Eaux de précipitation**

Retombées acide à découvert (2004-2008) : pas de station

Dépôt en azote sous forêt (2004) : 18,41 kgN/ha/an en soufre : 10,37 kgS/ha/an

**Nombre d'arrêtés royaux de calamité publique due aux inondations de 1969 à 2008 :**  
6

**Pourcentage de la superficie communale en aléa d'inondation (2009) :**

<b>faible</b>	<b>moyen</b>	<b>elevé</b>
7,9%	1,7%	0,5%

## **Assainissement**

Organisme d'assainissement agréé (eaux usées) : IPALLE

Stations d'épuration de 2000 EH et plus (2008) :

<b>Nom de la station</b>	<b>Etat</b>	<b>Capacité nominale (EH)</b>	<b>Taux de charge (DBO<sub>5</sub>)</b>	<b>Commune d'implantation</b>
ATH	Existant	22 500	48%	Ath
GHISLENGHIEN	Existant	6 500	28%	Ath

Taux d'égouttage des eaux usées (2008) :

Longueur d'égouts existants par rapport à la longueur d'égouts prévus : 89% des 205,61km prévus

Taux de collecte des eaux usées (2008) :

Longueur de collecteurs existants par rapport à la longueur de collecteurs prévus : 32% des 38,72 km prévus

Nombre de ménages exonérés du CVA (2008) : 4

## **Sol – sous-sol**

Nombre des sites karstiques (2005) : 13

Nombre de carrières souterraines désaffectées (2001) : 0

Nombre de carrière(s) en exploitation (2006) : 0

Nombre de terrils (2008) : 0

## **Sites potentiellement pollués recensés :**

Nombre de sites à réaménager (SAR) reconnus par un arrêté (2009) : 7

Nombre de sites à réaménager (SAR) de fait (2009) : 16

SAR dont l'assainissement est reconnu prioritaire (2007) : aucun

Nombre de dépotoirs répertoriés (2009) : 1 réhabilité(s) et 3 non réhabilité(s)

## **Risques industriels**

Site(s) SEVESO (2009) :

<b>Société</b>	<b>classement</b>	<b>Type d'activité</b>	<b>Type de risques</b>
Floridienne chimie S.A.	Grand SEVESO	Fabrication de sels de métaux lourds	Toxiques dans l'air et dans l'eau

Etablissement(S) E-PRTR (2009) :

<b>société</b>	<b>activité</b>
FLORIDIENNE CHIMIE S.A.	Fabrication des produits chimiques inorganiques : sels
HOGANAS Belguim S.A.	Production de poudres métallique
VALORAUTO Belguim – Division Ghislengh	Dépollution de véhicules hors d'usage (VHU)

Type de zone (s) nucléaire(s) (2004) : aucune